41e ANNÉE (5e série) N° 47 20 NOVEMBRE 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.
	Édition partielle	12 fr.
ETRANGER	Édition complète	23 fr.
	Édition partielle	17 fr.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux Nancy, 31.58

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. Sainte Marie-Madeleine en Provence, 737. — II. Origine du SALVE REGINA, 739. — III. Le cardinal François de la Rochefoucauld, 740. — IV. Léon Bloy, 743. — V. Jules Lemaître, 746. — VI. S. Thomas et S. Augustin, 749. — VII. La mère de dom Bosco, 751.

Liturgie. — Consultations diverses, 751.

PRÉDICATION

Une Mission dans les pays dévastés. — V. Il faut embellir la maison par les vertus chrétiennes, 641.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — III. *3e Dim. de l'Avent :* Le mystère de la douleur, 644.

Mon petit mot du Dimanche. — III. *3e Dim. de l'Avent :* Les troubles de la vie, 645. — IV. *4e Dimanche :* La communion pieuse, 646.

Pour l'Immaculée-Conception. — Ressembler à Marie en luttant contre les suites du péché originel, 646.

Les Saints de la vieille France. — II. S. Martin et S. Hilaire, 648.

La Collecte et l'Epître du Dimanche. — II. 2e Dimanche de l'Avent, 650.

Entretiens sur la vie chrétienne. — LXXXVII. La grâce actuelle, 653.

A nos abonnés de l'Etranger

Les conditions économiques dans la France victorieuse et pacifique devenant sans cesse plus dures, nous sommes obligés pour 1925 de maintenir *au moins* les prix d'abonnement fixés pour 1924, c'est-à-dire :

	Edit. complète	*Edit. simple*
CANADA :	3 piastres	2 piastres
ETATS-UNIS :	3 dollars	2 dollars
ANGLETERRE :	12 shillings	8 shillings
SUISSE :	15 fr. suisses	10 francs suisses
ESPAGNE :	15 pesetas	10 pesetas

Quant aux autres pays dont la monnaie est en perte sur le franc, par ex. la Belgique et l'Italie, on devra nous envoyer la valeur correspondant, *en francs français,* à 23 f. ou 17 f. au cours du jour où l'on nous fera le paiement.

Enfin, les abonnements pour l'Etranger étant **strictement payables d'avance**, il est indispensable que nous recevions *avant le 31 décembre* le montant du renouvellement, si l'on veut ne pas subir d'interruption dans le service de l'*Ami.*

PETIT COURRIER

Q. — Où trouver un ouvrage capable de me guider dans des conférences à un cercle d'études de jeunes gens sur le Progrès?

R. — Voir ce que nous avons dit de Devas, *L'Eglise et le progrès du monde,* 7 f., Gabalda ; — Sabatier, *L'Eglise et le travail manuel,* 7 f., Lethielleux ; — Mgr Gibier, *L'Eglise et son œuvre,* 4 vol. dont les 2 derniers sont consacrés aux bienfaits de l'Eglise, 32 f., Lethielleux, — et nombre d'autres ouvrages dont mention revient souvent au Petit Courrier ou dans nos recensions. Et vous trouverez bien autour de vous dans quelque bibliothèque sacerdotale les Conférences du P. Félix sur *Le Progrès par le Christianisme.*

Q. — Jeune Préfet de discipline, je désire savoir où me procurer des livres qui puissent m'aider, et s'il existe un manuel de surveillant général où sont indiquées les punitions que l'on peut appliquer.

R. — Un ouvrage excellent, c'est Kieffer, *L'autorité dans la famille et à l'école,* in-8, 10 f., Paris, Beauchesne ; et au point de vue pratique, E. Barbier, *La discipline dans quelques écoles*

libres (Amiens, Piteux frères, 1884 ; 2e édit., Paris, 1888). et *La discipline dans les écoles secondaires libres, Manuel pratique du surveillant*, 3e édit., in-12, 3 f., Paris, de Gigord ; — P. de Damas, *Le surveillant dans un collège catholique* (1re edit. 1857), 2e edit. revue en 1896, in-8, Œuvre de St Charles, à Grammont (Belgique). — Voir aussi H Morice, *L'art de commander aux enfants*, in 12 Avignon, Aubanel ; — Dementhon, *Petit Directoire du prêtre éducateur au sortir du Séminaire*, in-18, 2 f. 50 Beauchesne ; — *Directoire des surveillants*, in 18 0 f. 60, de Gigord ; — J. Guibert, *L'éducateur apôtre*, in-18 2 f. 75, ibid. ; — abbé Petit de Julleville, *Le ministère sacerdotal dans un Collège secondaire*, broch. de la Collection Sainte-Croix, 2 f., Beauchesne.

Q. — Pour homélies au Catéchisme de persévérance sur le respect : que consulter ?

R. — Voir *L'Education*, de Mgr Dupanloup, 3 vol., Téqui ; — *Aimer notre peuple*, de Mgr Gibier ; — nombre de livres de M. Rouzic, comme *La Distinction*, ou *Le Respect humain*, ou du P. Vuillermet (voir sommaires donnés ici dans nos recensions), Lethielleux ; — ce que nous avons dit, 1920, p. 490, de *L'Intellectuel*, de Cartault, Alcan ; — nombre de livres annoncés ici, comme l'autre jour encore *Le Christ dans nos frères*, et *Dans le Christ Jésus*, du P. Plus, *couv.* p. 190, ou *La Chasteté*, du P. Guitton, *couv.* p. 202 ; etc.

Q. — Où pourrais-je trouver une Vie complète de S. Symphorien avec l'histoire de son culte, et une Vie à bon marché pour être répandue ?

R. — Tâchez de trouver d'occasion Ch. Dinet, *S. Symphorien et son culte*, 2 vol. gr. in-8, publiés en 1861, à Autun, chez Dejussieu ; Lagoutte, *Vie de S. Symphorien*, in-12 de 152 p., Paris, Haton, 1874 Voyez les *Acta Sanctorum*, t. IV augusti (22), p. 491-498. — Vie en 4 pages in-4o sur 2 col., no 133 de la Collection de la Bonne Presse (5, rue Bayard, Paris 8e) ; demandez-y les conditions par nombre.

Q. — M. Maritain a fait quelque part une réfutation de la philosophie de Bergson : où est édité cet ouvrage ? En dehors de lui, un autre auteur aurait-il fait un travail sur le même sujet ? (Je ne parle pas de la lourde étude de Mgr Farges).

R. — Les leçons de M. Maritain ont paru, en leur temps, dans la *Croix*, en très copieuses analyses : peut-être pourrait-on vous les fournir aux bureaux de la *Croix*. Vous qualifiez de lourd le travail de Mgr Farges : un système comme celui de Bergson ne se réfute pas sur le ton d'un chroniqueur qui écrit *stans pede in uno*, comme disait déjà Horace.

Q. — Où est la traduction française de l'ouvrage allemand du Dr Nic. Gihr sur les sacrements ?

R. — Toujours en vente chez Lethielleux (10, rue Cassette, Paris 6e), 4 vol. in-8 se vendant 10 f. chacun.

P. 202, Revue pour mères chrétiennes : Vous pouvez conseiller le bulletin mensuel *Aux Mères de famille* publié par le Secrétariat des Œuvres féminines, 17, ruelle Piquet, Alençon (Orne). Il n'a pas de prétention à faire de la littérature, mais à faire du bien. Prix très modique : 2 f. par an (ou 36 f. les 20 ex. servis à une seule adresse) pour 16 pages de texte, sous une couverture de 4 pages dont les deux dernières peuvent recevoir les communications d'un curé directeur d'une Confrérie de mères chrétiennes.

— *Affiches apologétiques* pour Patronages, Cercles d'études, etc. La première est intitulée : *Pourquoi certains ne croient pas ?* la seconde : *Pourquoi, nous, nous croyons ?* Format 85 cent. × 62. Le texte est clair, bref, tout en cherchant à être complet, mais appelle ou rappelle les développements d'un conférencier. Prix franco de chaque affiche (non timbrée) : 1 f. Les demander au Patronage de Revigny (Meuse).

— Une collection d'affiches d'un autre genre, qui méritent la plus large diffusion, est celle qu'a commencée l'abbé Bethléem et qui comprend déjà huit nos : *Les Illustrés pour enfants* (no 1) ; *Le Cinéma et la jeunesse* (no 2) ; *Les journaux à crimes : les faits divers criminels dans la presse* (no 3) ; *L'enfant voué à la débauche* (no 4) ; *La vague de boue aux étalages et dans les rues* (no 5) ; *Les journaux de modes et de travaux féminins* (no 6) ; *Protestation de la Société des Gens de lettres contre la pornographie* (no 7) ; *Déclaration de M. Edouard Herriot sur le théâtre licencieux* (no 8). Chaque no, non timbré 0 f. 40, timbré 0 f. 85. En vente à la *Revue des Lectures*, 77, rue de Vaugirard, Paris 6e.

Nei Cieli, par le card. Pietro Maffi. — 4e édit. revue et augmentée par Fr. Faccin. — Un vol. gr. in-8 de 312 p., avec nombreuses gravures, 30 lires. — Turin, Società editrice internazionale, 174, Corso Regina Margherita.

C'est la 4e édition d'un livre, fameux en Italie, publié pour la première fois en 1896. Ceux de nos lecteurs qui savent l'italien nous sauront gré de le signaler ici.

Le cardinal Maffi, archevêque de Pise, est bien connu dans le monde savant, où l'on estime particulièrement sa haute compétence en matière astronomique. On ne manque point, en Italie, pas plus que chez nous, de grands traités classiques et techniques d'astronomie, non plus que d'essais plus ou moins réussis de vulgarisation cosmographique, dans le genre Flammarion, Moreux, et autres. *Nei Cieli* tient le milieu entre ces deux extrêmes. Sans cesser de vérifier son sous-titre — *pagine di astronomia popolare* — et de rester toujours accessible au lecteur de culture moyenne, il constitue tout de même dans son ensemble une sorte de manuel d'astronomie suffisamment complet pour satisfaire la curiosité de lecteurs « scientifiques » plus exigeants.

L'auteur, au surplus, très érudit, ne manque point de puiser aux bonnes sources. Rien d'intéressant, par exemple, comme l'art avec lequel il met à profit, dans l'intérêt de son lecteur, les immortelles études de Schiaparelli sur la planète Mars, de Secchi sur le soleil. Pour Mars, le savant cardinal aurait pu, à notre avis, se montrer moins timide en ce qui concerne les fameux « canaux, » et enregistrer franchement l'opinion, aujourd'hui prédominante parmi les astronomes, qui en nie leur réalité objective et n'y voit plus qu'une simple illusion d'optique. A propos du soleil, on aimerait aussi voir exposée dans le texte, mieux que dans une courte note en bas de page, l'intéressante contribution qu'ont apportée les travaux d'Einstein à la théorie de la lumière « pesante, » déviable par conséquent de la ligne droite classique, v. g. dans son passage auprès du soleil, conformément à la loi générale de la gravitation universelle.

Ce sont là, non pas des critiques de notre part, mais de simples observations qui veulent tout au plus montrer le soin, et le plaisir aussi, avec lesquels nous avons lu de près ces remarquables « pages d'astronomie populaire. »

Ajoutons que le volume est splendidement édité, sur papier de choix, en caractères parfaits, et illustré de figures nombreuses extrêmement soignées, avec deux cartes célestes en couleur hors texte (hémisphère nord et sud).

« **Cantate Domino,** » par M. le chan. Chabot. — Tome I : *Recueil noté de 170 cantiques français*, in-18 de 250 p., broché 3 f., relié 4 f. (port en plus, 0 f. 50) — Tome II : *Recueil de 105 chants latins*, in-18 de 260 p., mêmes prix. — Editions Publiroc, 53, rue Thiers, à Marseille.

Vade-mecum de l'organiste. *Soixante versets dans toutes les tonalités, pour harmonium*, par le même. — Un vol. in-4o de 35 p., 4 f. (port, 0 f 50). — Même librairie.

I. — L'auteur de ces trois publications est M. le chanoine Chabot, dont le talent comme maître de chapelle du Petit Séminaire de Marseille et comme compositeur a conquis les éloges unanimes des connaisseurs. Les cantiques qu'il a groupés dans le 1er volume sont empruntés à Bach, Haendel, Mendelssohn, Piel, de la Tom-

(*Voir la suite p. 238* .

Revue mensuelle de 96 à 144 pages

LA VIE SPIRITUELLE

Directeur : M.-V. BERNADOT, O. P.

Traite de :

La perfection et ses degrés ; — la pratique des vertus dans la vie sacerdotale, la vie religieuse, la vie chrétienne dans le monde ; — la direction des âmes ; — les fêtes liturgiques ; — la prière ; — les sacrements ; tout ce qui intéresse la vie intérieure.

Les saints et divers personnages remarquables par leur vie et leurs œuvres ; — études sur leurs vertus, leur doctrine ; analyses de leurs écrits ; — extraits des grands auteurs spirituels de l'antiquité.

Œuvres chrétiennes d'importance générale ; — principales manifestations de la vie spirituelle ; — comptes-rendus des ouvrages à recommander pour les lectures spirituelles.

Etudes historico-doctrinales sur les œuvres des saints, les sources de la mystique ; questions d'authenticité ; — publication de documents inédits.

Principales rubriques

Principes et Pratique

Maîtres et Modèles

Les Idées et les Œuvres

Etudes et documents (*Supplément*)

Principaux collaborateurs

Arintero, O. P. ; — **A. de Boissieu, O. P.** ; **R. Cathala, O. P.**, Prof. aux Facultés catholiques de Toulouse ; **Dublanchy**, Mariste ; **Dom Flicoteaux**, Bénédictin ; **A. Gardeil, O. P.** ; **R. Garrigou-Lagrange, Hugon**, Professeurs à Rome ; **E. Hugueny, Lemonnyer, H. Noble**, au Saulchoir ; **Dom J. de Puniet**, à Oosterhout ; **Prince V. Ghika** ; **E. Masson**, Professeur aux Facultés catholiques de Lyon ; **Dom O. Lottin**, au Mont-César ; **Mgr Paulot**, Vicaire général de Reims ; **Th. Pègues**, à Saint-Maximin.

A. Ailleaume ; **J. Gauderon**, Eudiste à Rome ; **M.-C. de Ganay** ; **H. Lavocat, O. P.**, au Saulchoir ; **E. Lajeunie**, à Saint-Maximin ; **L. Levesque**, au Grand Séminaire de Coutances ; **Dom B. Maréchaux** ; **P. Jérôme**, Carme à Courtrai ; **H. Petitot, O. P.** ; **Dom Simon**, à Solesmes ; **R. Savignac**, Ecole bibl. de Jérusalem.

R. Bernard, O. P. ; — **Jacques Maritain** ; **H. Péponnet**, au Grand Seminaire de la Rochelle ; **D. Chenu, O. P.** ; — **L. Lavaud** ; **F. Claverie**, à l'Université de Fribourg ; **Dom J. de Vathaire** ; **Maquart**, au Gd Séminaire de Reims ; **H. Ghéon** ; — **F. Gellé**.

Dom J. Huyben, à Oosterhout ; **E Kulesza**, à Fribourg ; **Dom Ménager**, à Paris ; **A. Saudreau**, à Angers ; **A. Théry, O P.** ; **Dom A. Wilmart**.

Edition simple : **12** fr. par an. Edition avec supplément : **18** fr. par an

Chèques postaux : **La Vie Spirituelle**, MARSEILLE, 92.42

ECOLE THÉOLOGIQUE DE SAINT-MAXIMIN (VAR)

R. C Paris, 53.319.
CONSTIPATION
Guérie par la
Poudre Laxative de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX
Très agréable. — Effet certain.
PARIS, 6, Rue de la Tacherie, *et Pharmacies.*

ASTHMATIQUE **GUÉRI** *en 1 MOIS*
contre toute espérance, indique Méthode gratis
Ecr. : B. DALICHOUX, 27, rue V. Hugo, BOIS-COLOMBES (Seine).

ASTHME
Remède Souverain **ESPIC**
Cigarettes ou Poudre
R. C. Seine 32.677. Signat. J. ESPIC sur chaque cigarette

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)
Registre du Commce d'Avesnes-s-Helpe. N° inscript. 2625

MARBRERIE RELIGIEUSE
AUTELS, RETABLES, CHAIRES, EX-VOTOS, etc...
RÉFÉRENCES :
Basiliques de Fourvières et de Lourdes
DESSINS & DEVIS SUR DEMANDE
Société des Marbres, Pierres & Granits ANONYME Capital 6.000.000 f.
23, Quai des Brotteaux, LYON
Léon GUINET, Administrateur-Directeur
Ateliers de marbrerie : Lyon, Buxy et Molinges. — Scieries de marbre : Grenoble et Molinges. — Carrières de pierres : Buxy, Colombier, Rocheret. — Carrières de marbres : Jura, Pyrénées, Italie.

ŒUVRE OUVRIÈRE de l'abbé TRONCHET, R. C. Nogent 1.016, fondée en 1887. Harmoniums garantis, prix réduits. Orgues à tuyaux. Pianos. Tous mobiliers d'églises, bancs, chaises, etc. 25 ouvriers avec machines-outils. Abbé TRONCHET, curé de Margon, Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.)

Pour bien Digérer
Que de maladies éviteraient les gros mangeurs et ceux qui ont des emplois sédentaires, s'ils avaient soin de prendre deux ou trois fois par semaine un Grain de Vals, laxatif dépuratif, avant le repas du soir ! 2 fr. 20 le flacon.

HUILE Olive pure 76 f. ; de table 65 f. ; bl° 58 f. les 10 l. Savon bl° 72 % 10 k. brut 35 f. franco. Cafés verts et cuits. Œuvre Ste-Thérèse, Marseille. Chèq. post. 59-92.

Avant d'acheter n'importe quel Instrument de Musique
DEMANDER LE CATALOGUE
Jérôme Thibouville-Lamy & Cie
68 à 72, Rue Réaumur, Paris.
La plus importante Manufacture
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
du Monde. — Fondée en 1790.
Conditions spéciales et confidentielles accordées aux MEMBRES DU CLERGÉ.

Librairie A. HATIER, 8, Rue d'Assas, PARIS (6e) R. C. Seine : n° 11.064 Chèques post. : Paris 25.987

Les Classiques pour Tous

1° Littérature Française		2° Littératures Anciennes et Etrangères	
Chaque exemplaire	0 fr. 50	Chaque exemplaire	0 fr. 70
Majoration de 25 %, soit net	0 fr. 65	*Majoration de 25 %, soit net*	0 fr. 85

LITTÉRATURE ANGLAISE

(Textes anglais)

BYRON. — The Prisoner of Chillon — Mazeppa.
COLERIDGE. — The Rime of the Ancient Mariner and Other Poems.
DICKENS. — David Copperfield.
EMERSON. — English Traits.
FRAZER. — Selected Passages.
LAMB. — Tales from Shakespeare.
RUSKIN. — On the Nature of Gothic.
SCOTT (W.). — Ivanhoë.
SHAKESPEARE. — Julius Cæsar — Macbeth.
SHELLEY. — Selected Poems.
SHERIDAN. — The school for scandal.

(Traductions françaises)

BACON. — La Dignité des Sciences.
BYRON. — Le Corsaire ; — Mazeppa.
MILTON. — Le Paradis perdu (2 vol.).
REYNOLDS. — Discours sur l'Art.
SHAKESPEARE. — Hamlet ; Beaucoup de bruit pour rien ; Les joyeuses Commères de Windsor ; Jules César ; Macbeth ; Roméo et Juliette ; Le songe d'une nuit d'été.
STUART MILL. — De l'utilitarisme.
SWIFT. — Voyages de Gulliver (2 v.).

LITTÉRATURE ALLEMANDE

(Traductions françaises)

GOETHE. — Faust ; Hermann et Dorothée ; Le Second Faust ; Gœtz de Berlichingen ; Werther ; Poésies lyriques.
KANT. — Fondement de la Métaphysique des Mœurs.
LEIBNIZ. — Nouveaux Essais sur l'entendement humain ; La Monadologie.
SCHILLER. — Guillaume Tell ; La Guerre de Trente ans ; Wallenstein (2 vol.).

LITTÉRATURE ITALIENNE

(Traductions françaises)

ALFIERI. — Théâtre et Satires.
ARIOSTE. — Roland furieux.
BOCCACE. — Le Décaméron.
DANTE. — La divine Comédie.
LE TASSE. — La Jérusalem délivrée.
MACHIAVEL. — Le Prince.
MICHEL-ANGE. — Poésies.
PELLICO (SILVIO). — Mes Prisons.
PÉTRARQUE. — Les Rimes — Les Triomphes (1 vol.).

LITTÉRATURE ESPAGNOLE

(Textes espagnols)

CERVANTES. — Don Quijote.

(Traductions françaises)

ALARCON. — La Vérité suspecte.
CALDÉRON. — La Dame fantôme.
CERVANTÈS. — Don Quichotte (2 v.).
LAZARILLO DE TORMES.
LOPE DE VEGA. — Aimer sans savoir qui ; Découverte du Nouveau Monde.

Par Poste, ne s'envoient que par TROIS exemplaires assortis

41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 47 20 NOVEMBRE 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Sainte Marie-Madeleine en Provence. — II. Origine du SALVE REGINA. — III. Le cardinal François de la Rochefoucauld. — IV. Léon Bloy. — V. Jules Lemaître. — VI. S. Thomas et S. Augustin. — VII. La mère de dom Bosco.

I. — La *Revue des Questions historiques*, dirigée, depuis sa réapparition en 1922, par MM. Jean Guiraud et Roger Lambelin, ouvre son fascicule trimestriel d'avril 1924 par un copieux article de M. Vacandard, *De la venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Provence* (p. 257-305). M. Vacandard veut répondre aux défenseurs des traditions provençales, n'apporte d'ailleurs rien de neuf, reprend simplement la thèse qu'il a déjà soutenue dans *Revue du Clergé français* et qui est celle de Mgr Duchesne, dont la *Légende de sainte Marie-Madeleine*, « avant comme après les critiques (de ses contradicteurs), forme un bloc solide et inébranlé. »

Le grand argument (pour M. Vacandard et les critiques de son bord) :

« *Un silence de mille ans.* » Avant le milieu du XIe siècle, il n'y a pas trace de la tradition de la venue en Provence des Saints palestiniens, Marie-Madeleine, Maximin, Lazare, Marthe. — Sulpice Sévère (fin du IVe siècle) n'en a rien soupçonné. — Pas davantage le concile de Turin (début du Ve siècle), lors du conflit surgi entre les évêchés d'Arles, de Narbonne, d'Aix et de Marseille relativement aux prétentions métropolitaines d'Arles : ni l'évêque de Marseille ni celui d'Aix n'ont songé à invoquer un droit provenant de l'apostolicité de leurs sièges, à se donner comme successeurs, le premier, de S. Lazare, le second, de S. Maximin. — Pas davantage les quatre Papes qui, entre 415 et 450, ont eu à se prononcer à leur tour sur ce conflit : S. Zozime, S. Boniface II, S. Célestin, S. Léon. — Pas non plus S. Césaire, évêque d'Arles (502-542), dans le traité de la Trinité où il rappelle les origines du christianisme en Gaule. — Pas non plus S. Grégoire de Tours (fin du VIe siècle). — Une charte de 1040, énumérant les reliques possédées par l'abbaye de St-Victor de Marseille, mentionne celles de Lazare le ressuscité, mais parmi les autres, sans leur faire une place spéciale, sans faire allusion à son titre d'évêque de la cité ou de fondateur de l'Eglise de Marseille. — Vers le commencement du XIIe siècle, Honorius, écolâtre d'Autun, parle de Lazare comme ayant été durant trente ans évêque en Chypre, mais ne laisse pas percer la moindre allusion à un séjour de ce personnage en Gaule. Etc...

On vient de faire allusion à un long épiscopat de S. Lazare en Chypre. Cela, c'est la tradition de l'Eglise grecque. Car l'Eglise grecque, elle aussi, a une tradition, qui n'est pas compatible avec la tradition de Provence. C'est en Orient qu'elle fait vivre et mourir nos Saints de Provence, Lazare à Citium (Larnaca) en Chypre, Marie-Madeleine à Ephèse. Le tombeau de Marie-Madeleine était, dès le VIe siècle, un des lieux saints d'Ephèse : Grégoire de Tours, l'homme le plus renseigné de son temps en matière de pèlerinages, le connaît : *In ea urbe* (Ephèse) *Maria Magdalena quiescit, nullum super se tegumen habens ;* Willibald, moine anglo-saxon, le visite au temps de Charles-Martel. En 899, l'empereur Léon VI fait transporter les deux corps saints, celui de Lazare, venu de Citium, et celui de Madeleine, venu d'Ephèse, à Constantinople, dans une église nouvellement érigée : double translation relatée par un grand nombre d'historiens byzantins du Xe siècle... Les tenants de la tradition provençale disent que la tradition grecque se trompe : soit : mais elle existait, et elle était acceptée partout, même en Occident, où personne ne savait rien de la tradition provençale.

Tradition bourguignonne maintenant. Après la Marie-Madeleine d'Ephèse, en voici une autre à Vézelay, au milieu du XIe siècle. Vézelay (diocèse de Sens) était une abbaye fondée vers 860 par le célèbre comte Gérard de Roussillon et sa femme Berthe, sous le vocable du Sauveur et de Notre-Dame : rien de sainte Madeleine durant plus d'un siècle et demi. Au début du XIe siècle, l'abbaye traverse une crise, d'où la tire l'abbé Geoffroy, installé en 1037. C'est alors qu'on voit apparaître pour la première fois à Vézelay le culte et le pèlerinage de sainte Madeleine, dont l'abbaye désormais porte le nom. Pour justifier ce vocable, une simple relique aurait suffi. On voulut mieux. On crut posséder, dans l'église même de l'abbaye, le corps de la Sainte. Comment y était-il venu ?... Ah ! voilà la grosse difficulté ; et l'on ne savait trop que répondre aux questionneurs importuns. Le plus ancien document que nous ayons (milieu du XIe siècle) est fort instructif là-dessus. A ceux qui demandent comment ce corps saint a pu être

apporté de Judée dans les Gaules, l'auteur répond : 1° que rien n'est impossible à Dieu ; 2° que la Sainte lui est apparue à lui-même, debout auprès de sa châsse, lui disant : « C'est moi, celle que beaucoup de personnes croient être ici ; » 3° enfin, qu'on ne saurait citer, en dehors de Vézelay, aucun lieu où l'on prétende avoir le corps de Madeleine : elle n'est pas ailleurs qu'à Vézelay, donc elle est à Vézelay : *Illud etiam certissime prœnotandum est, quod nusquam ab aliquo, ut de plerisque solet, prœter Viceliacum* (Vézelay) *dicatur corpus ejusdem haberi.* Il ne soupçonnait rien, ce brave moine, de la tradition grecque, mais rien non plus de la tradition provençale.

Et comme ces explications ne semblaient pas péremptoires, « on inventa, dit M. Vacandard, une autre légende : Marie-Madeleine serait venue en Provence et aurait été enterrée dans la région d'Aix. » C'est de là que son corps aurait été transporté à Vézelay. Comment ?... Deux systèmes d'explications furent proposés coup sur coup. D'après le plus avantageux, c'est le comte Gérard lui-même, le fondateur de Vézelay, qui aurait eu connaissance de la présence du saint corps à Saint-Maximin et l'aurait fait enlever pour en doter son monastère...

Toujours est-il que la légende bourguignonne s'accrédite très vite et qu'au XII^e siècle il n'y a guère en France de pèlerinage plus célèbre que Ste-Madeleine de Vézelay : les papes dans leurs bulles, Lucius III, Urbain III, Clément III, n'hésitent pas à reconnaître que l'abbaye de Vézelay possède le corps de Madeleine.

Mais voici surgir la tradition provençale. A quelle époque exacte, il serait difficile de le dire, les Provençaux s'émeuvent des prétentions de Vézelay. Si Marie-Madeleine a été inhumée à Saint-Maximin, à qui fera-t-on croire que les gens du lieu aient laissé enlever un pareil trésor ? Donc c'est toujours à St-Maximin qu'est le corps saint. Et un pèlerinage s'organise. S. Louis s'y arrête au retour de la croisade, en 1254 (Joinville dit que c'est à Aix qu'est le corps de la Madeleine, mais il désigne évidemment par ce nom de chef-lieu toute la région). Fra Salimbene y est venu aussi en 1248 ; mais il note que, ce bienheureux corps, « les gens de Sinigaglia prétendent l'avoir aussi, et ceux de Vézelay en Bourgogne aussi, et cependant il est clair que le corps de la même femme ne saurait se trouver en trois endroits à la fois » : il aurait même pu dire « en quatre endroits, » s'il avait eu connaissance de la translation d'Ephèse à Constantinople.

Conflit donc entre Bourgogne et Provence. Comment le dirimer ? Les moines de Vézelay ne trouvent rien de mieux que de faire authentiquer leurs reliques. Des fouilles sont pratiquées, en présence de plusieurs évêques, et amènent la découverte de cheveux de femme et d'ossements, notamment d'un bras et d'une mâchoire avec trois dents, le tout, accompagné d'une pièce du « très glorieux roi Charles » (quel Charles ? on ne le dit pas) attestant que dans ce *loculus* est enseveli *sacrum corpus beatissimœ Mariœ Magdalenœ*. Et l'on procède à la translation solennelle des précieux restes en présence du roi S. Louis, du cardinal-légat Simon (le futur Martin IV), et d'autres prélats et princes français.

Ceci se passait en 1264. — Quinze ans après, le 9 décembre 1279, les Provençaux à leur tour pratiquent des fouilles à St-Maximin, en présence et sous la direction de Charles d'Anjou ; et voici que d'un tombeau de marbre, placé à droite d'un tombeau d'albâtre, sort un parfum merveilleux qui révèle la présence d'un corps saint. Charles le fait ouvrir, et l'on aperçoit le corps de Marie-Madeleine au complet, sauf une jambe et peut-être aussi la mâchoire inférieure. La langue de la Sainte se trouvait adhérente aux os du gosier : il en sortait une racine se continuant en branche de fenouil et qui s'étendait au dehors. Comme on admirait ces merveilles, on remarque un morceau d'écorce, que les assistants se passent de main en main : Charles d'Anjou l'ayant palpé, il tombe en morceaux et laisse voir un vieux parchemin qu'il recélait et qui portait que le 6 décembre 710, de nuit, très secrètement, au temps des invasions sarrasines, le corps de sainte Madeleine avait été transporté de son sépulcre d'albâtre dans celui-ci qui est de marbre...

Après cette découverte, le tombeau est refermé et scellé, jusqu'au jour où le prince Charles fait faire une reconnaissance officielle des reliques, en présence des archevêques de Narbonne, d'Arles et d'Aix, d'un grand nombre d'évêques, d'abbés, etc. (5 mai 1280). Or, pendant que les pontifes « palpaient avec crainte et révérence le corps saint, » ils mettent la main sur une boule de cire qui contenait une seconde cédule tombant de vétusté, où l'on pouvait lire : « Ici repose le corps de la B. Marie-Madeleine. »

Deux assurances donc d'authenticité au lieu d'une... La tradition provençale est désormais fondée, et domine sans conteste [1].

Comme bien l'on pense, Mgr Duchesne opine que le parchemin de St-Maximin, comme aussi celui de Vézelay, sont des faux. Et il le démontre. Les arguments ne manquent jamais pour ces sortes de démonstrations. Un argument auquel nous n'avons pas vu de réponse se tire de cette date même de 710, marquée sur le document provençal : — « En 710, les Arabes musulmans étaient encore en Afrique ; rien n'annonçait qu'ils dussent de sitôt, je ne dis pas envahir la Gaule, mais même franchir le détroit de Gibraltar. Les clercs ou moines de St-Maximin eussent été bien précautionneux s'ils avaient eu peur, à ce moment, de recevoir leur visite et s'ils avaient qualifié le temps où ils avaient vécu jusqu'alors de *tempus infesta-*

[1] Toutefois, encore en octobre 1281, près de deux ans après les fouilles de St-Maximin, Martin IV (le même qui, en qualité de légat pontifical, avait assisté à la reconnaissance officielle de la relique de Vézelay en 1264) atteste, par bulle à l'archevêque et au chapitre de Sens, que le glorieux corps de Marie-Madeleine repose à Vézelay, et non en Provence.

tionis Saracenorum. » A quoi le P. Sicard, O. P., répond que les Arabes en effet ne vinrent en Provence qu'une vingtaine d'années après 710, mais que « les esprits prévoyants avaient pressenti bien plutôt l'invasion. » Mais personne ne prévoyait l'invasion alors; et ces « esprits prévoyants » ne parlent pas du tout au futur ou au conditionnel, mais déclarent expressément qu'ils agissent dans le temps où le pays est « infesté par la race perfide des Sarrasins. » Evidemment un contemporain n'aurait pas commis cette erreur de date, pas plus qu'un Français d'aujourd'hui ne marquerait l'année 1894 comme le temps de la dévastation de la France du Nord par les Allemands.

On a, dans ce qui précède, un bref aperçu de l'argumentation de M. Vacandard; mais M. Vacandard lui-même reconnaît, en terminant :

> Ces conclusions de la critique n'ont qu'une valeur négative, nous le savons bien; elles ne peuvent impressionner ceux qui estiment qu'une tradition orale a pu se transmettre pendant mille ans et plus, sans le secours des documents... En tout état de cause, nos conclusions ne sauraient porter atteinte au culte de sainte Marie-Madeleine en Provence [1].

Ce culte est légitime et salutaire en Provence, comme il l'a été à Vézelay, à Ephèse, à Sinigaglia. La Provence possède, tout au moins, une tradition de culte qui dure depuis six cents ans; et ce n'est pas l'autorité ecclésiastique qui en fera jamais table rase, quand même la thèse de l'inauthenticité de la relique elle-même serait démontrée.

> Après tout, dit Mgr Duchesne, les honneurs rendus à la mémoire de sainte Marie-Madeleine en Provence ne sauraient choquer aucun catholique, fût-il le critique le plus sévère. Que le lieu où on les lui rend ait été déterminé d'après une tradition plus ou moins suspecte, que les reliques de ce sanctuaire soient authentiques ou apocryphes, cela n'empêche pas la piété d'être sincère, et c'est ce qui importe à Dieu et aux hommes.

II. — M. Vacandard n'a pas toujours à traiter des sujets aussi épineux que les traditions provençales. Un bon chapitre de la IVe série de ses *Etudes de critique et d'histoire religieuse* (Gabalda, 1923, cf. *Ami* 1923, p. 737) est donné aux origines du *Salve Regina,* sur lesquelles un lecteur nous demandait l'autre jour quelques éclaircissements.

Sur ce point comme sur maint autre, il y a d'abord des opinions fantaisistes à écarter. Il s'est trouvé des gens pour attribuer le *Salve* à S. Athanase (Nicolas de Porto, en 1410), à S. Jean Damascène (S. Antonin de Florence † en 1459, dans sa *Summa theologica),* au B. Grégoire IX (Jean Lasicki, en 1582, Polonais passé au protestantisme, tout scandalisé d'entendre saluer la Vierge *vita et spes nostra,* ce qui ne peut se faire, opine-t-il, que *cum ingente injuria Jesu Christi, vitæ et spei nostræ),* voire aux Apôtres : ainsi Ramirez de Prado, qui écrit dans son *Chronicon* (Paris 1611): *Hymnus* Salve Regina Mater misericordiæ *græce ab Apostolis compositus translatus est de græco a sanctissimo viro Petro episcopo Compostellano.*

Le *Salve Regina* est une prière, est un chant, est une pièce liturgique : trois points de vue distincts auxquels il y a lieu d'envisager la question de son origine.

Origine littéraire d'abord. On peut penser qu'avant d'être mis en plain-chant, il a circulé sous forme de simple prière : deux mss., l'un du XIIe siècle, l'autre des environs de 1200, nous le reproduisent sans aucune indication musicale. On trouve aussi des allusions au *Salve* dans plusieurs homélies, également du XIIe siècle (entre 1145 et 1159), d'Amédée de Lausanne, ancien abbé cistercien d'Hautecombe : *Et illos misericordissimos oculos ad nos convertens,* écrit-il dans la VIIe, et, dans la VIIIe, la triple invocation : *O clemens! O pia! O dulcis Maria!* (notre mot *Virgo,* de cette troisième invocation, est une addition postérieure). Plus anciennement encore, nous lisons dans un codex du XIe siècle (probablement de la première moitié du XIe siècle), provenant de Reichenau : *Salve Regina misericordiæ* (notre mot *mater* est aussi une addition postérieure, et je suis presque tenté de la regretter : cette alliance de mots, *Regina misericordiæ,* exprimait si heureusement le contraste entre l'idée plus solennelle qu'on se fait de la royauté dans le monde, et l'idée de miséricorde qui s'y attache dans la dévotion à Marie)... *In hac lacrimarum valle... Eia ergo :* la rencontre de ces trois formules dans une même pièce ne doit pas être fortuite; et il est à croire donc que le texte du *Salve* existait déjà au XIe siècle.

Origine musicale. Qui est l'auteur de la mélodie du *Salve ?* Plusieurs noms ont été mis en avant :

1° Hérimann ou Hermann Contract, moine de Reichenau, † 1054, grand musicien et auteur de nombre d'hymnes et de *laudes* en l'honneur de Marie : c'est pour cela sans doute (on ne prête qu'aux riches) que Jean de Trittenheim, abbé de Spanheim († 1516), lui attribue la mélodie du *Salve;* mais c'est un témoignage bien tardif;

2° Pierre (ou S. Pierre) Mezonzo, évêque de Compostelle † 1003 : attribution qui remonte à Durand de Mende, vers 1286 : tardive aussi;

3° S. Bernard † 1153 : un chroniqueur allemand du XVIe siècle lui a attribué la triple invocation finale, *O clemens! o pia! o dulcis Maria!* C'est la légende de la cathédrale de Spire : S. Bernard, au cours de sa prédication de la croisade sur les bords du Rhin, recevant l'empereur Conrad dans la célèbre cathédrale, aurait entonné, en mettant le pied sur le seuil, le *Salve,* qui finissait alors à *ostende :* dans un élan de piété, il aurait ajouté, par manière d'oraison jaculatoire, la triple invocation, qui dès lors serait restée annexée définitivement à l'antienne. Bien mieux, la Vierge se serait inclinée vers lui et l'aurait remercié. De quoi Ber-

[1] Il y a bien d'autres exemples de silences de mille ans. L'autre jour dom Flicoteaux nous rappelait *(Vie spirituelle,* déc. 1923) que le premier auteur latin qui suggère l'identification de Nathanaël et de S. Barthélemy est Rupert, au XIIe siècle : S. Augustin ni S. Thomas ne l'ont admise, ce qui n'empêche que la plupart des exégètes aujourd'hui l'acceptent, et pour « des raisons sérieuses, » dit dom Fl.

nard grandement offusqué se serait écrié : « Les femmes doivent se taire à l'église ! » — Les Bollandistes qualifient tout uniment ce récit de grotesque; et ce qu'il y a de plus fort à lui objecter, c'est que les compagnons de S. Bernard, qui jour par jour rédigeaient les procès-verbaux de ses prédications sur les bords du Rhin et notamment à Spire et qui avaient très fort à cœur de relater tout ce qui dans ses gestes ou dans ses paroles pouvait offrir quelque intérêt religieux, n'ont pas fait allusion à cette histoire du *Salve*.

D'autres lui ont attribué, non plus seulement la triple invocation finale, mais l'antienne tout entière. Il l'aurait entendu chanter par les anges, une nuit, dans l'église du monastère, l'aurait retenue par cœur, transcrite et envoyée au pape Eugène III. C'est du moins ce qu'on raconte, *refertur*, ajoute prudemment le biographe, qui écrivait entre 1180 et 1182, moins de quarante ans après la mort du Saint. — Il est probable qu'il faut voir en ce récit la déformation d'une scène qui semble plus historique et qui nous a été conservée par Aubri, moine cistercien de Troisfontaines (Marne) († 1241), chroniqueur très diligent à recueillir tous les renseignements relatifs aux origines de son Ordre. A l'année 1130, Aubri note que S. Bernard étant à Dijon chez les moines de St-Bénigne (où sa mère avait été ensevelie), entendit la nuit chanter mélodieusement près de l'autel le *Salve*. Il pensa que c'était la communauté, et dit le lendemain à l'abbé : « Vous avez merveilleusement chanté cette nuit l'antienne du Puy près de l'autel de la Vierge. » Or, à l'heure qu'indiqua le Saint, la communauté dormait encore. Il en conclut que c'étaient les anges qu'il avait entendus. — « Cette antienne, ajoute Aubri, lui revint désormais fréquemment à la mémoire...; et plus tard, dans un chapitre général de Cîteaux, il obtint qu'elle serait reçue par tout l'Ordre. »

Ce récit prouve tout au moins qu'au début du XIII^e^ siècle les Cisterciens bien informés n'attribuaient pas la paternité du *Salve* à S. Bernard. Et S. Bernard lui-même, dans cette histoire, nous dit l'origine du *Salve* qu'il faut chercher au Puy : — « Vous avez très bien chanté l'antienne du Puy, *antiphonam de Podio,* » dit-il aux moines de St-Bénigne. Et Aubri ajoute, en manière d'explication : *Dicebatur autem antiphona de Podio, eo quod Naymerus Podiensis episcopus eam fecerit.* L'auteur de la mélodie du *Salve,* — non pas du texte même, qui semble être antérieur, comme on l'a dit plus haut, — serait donc

4° Aymar ou Adhémar, qui fut nommé évêque du Puy en 1079, prit possession de son siège en 1087 et mourut à la 1^re^ croisade, à Antioche, en août 1098. C'est ce nom qui rallie les meilleurs suffrages aujourd'hui.

ORIGINE LITURGIQUE. Quand le *Salve* fit-il son entrée dans la liturgie? De très bonne heure : Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, décide, aux environs de 1135, qu'on le chantera « à la procession » le jour de l'Assomption, et en général dans les processions qui partent de l'église principale des Apôtres pour se rendre à l'église Notre-Dame. Il est mentionné aussi comme antienne à *Benedictus* et à *Magnificat* de l'Office de la Vierge, ou comme antienne de Tierce à l'Assomption, en deux mss. des environs de 1150. S. Bernard l'a fait adopter dans tout l'Ordre de Cîteaux, dit Aubri. Un autre chroniqueur, Jean l'Hermite, qui écrivait en 1182 au plus tard, dit qu'Eugène III (1145-1153) en a ordonné le chant dans les églises, *per ecclesias, ut adhuc plerique testantur*. On nous dit que le témoignage de ce Jean est sujet à caution : il prouve tout au moins que le chant du *Salve,* prescrit par Eugène III ou par un autre, peu importe, était répandu *per Ecclesias* dès ce dernier quart du XII^e^ siècle.

Il semble que ce soient les Dominicains qui aient les premiers pris l'habitude de le chanter après les complies. Ils imploraient par là un secours spécial de la Vierge contre les démons, qui à l'origine tourmentaient horriblement les maisons dominicaines, nous dit le B. Jourdain de Saxe (II^e^ Maître général de l'Ordre) dans sa *Vie de S. Dominique.* C'est à Bologne que prit naissance cette pieuse coutume; de Bologne elle se répandit dans toute la province dominicaine de Lombardie, puis dans tout l'Ordre : le chapitre général tenu à Limoges en 1250 décréta la récitation du *Salve* « in choro flexis genibus post horas. » Et c'est probablement sur l'inspiration de S. Raymond de Pennafort (III^e^ général) que le B. Grégoire IX ordonna « qu'il fût chanté dans toutes les églises de Rome le vendredi soir à l'issue de complies. »

Dans l'Ordre de S. François, le *Salve* semble avoir été d'abord *ad libitum;* mais dès 1249, le B. Jean de Parme nous dit nettement que l'Ordre chantait, après complies, selon les temps, l'une des quatre antiennes à la Vierge : *Regina cœli, Alma, Ave Regina, Salve Regina:* la règle même que devait adopter plus tard l'Eglise romaine.

Cette place même assignée au *Salve* à la fin des complies permettait aisément de l'en détacher pour le relier à d'autres chants pieux, extraliturgiques. On le chantait volontiers à part, le soir, « avec musique » et orgues. On appelait cet exercice le *Salve,* le *Salut* à la Vierge. Et comme quelque trois cents ans plus tard la coutume s'introduisit de terminer ces cérémonies par une Exposition du Saint-Sacrement, c'est cette Bénédiction elle-même que l'on a fini par désigner sous ce nom de *Salut.*

III. — *Revue de Paris,* 15 juillet et 1^er^ août : *Un homme d'Eglise et d'Etat du XVII^e^ siècle,* par Gabriel de la Rochefoucauld. Cet homme d'Eglise et d'Etat, c'est François de la Rochefoucauld, né en 1558, mort en 1645 dans sa quatre-vingt-huitième année, après avoir connu sept rois et quatorze papes.

Il porte un nom illustre dans l'histoire littéraire; et ce qui frappera tout de suite les gens de lettres

dans cette biographie, c'est qu'il fut le parrain de l'auteur des *Maximes*.

Il fut bien autre chose : cardinal, évêque de Clermont et de Senlis, abbé de Ste-Geneviève-du-Mont de Paris, grand aumônier de France, commandeur du Saint-Esprit, chef du Conseil du Roi[1]. Il faillit même être Pape : on assure que, s'il avait assisté en 1621 au Conclave qui s'ouvrit à la mort de Paul V, il eût été élu. Il obtint onze voix. Le cardinal Bellarmin vota à tous les tours pour lui. Et comme le cardinal Aldobrandini reprochait à Bellarmin de perdre son suffrage sur un candidat qui n'avait pas de chance puisqu'il était absent, le consciencieux Jésuite répondit « que son suffrage ne pouvait être perdu puisqu'il était un acquit de l'obligation que les cardinaux ont de toujours choisir le meilleur; que n'en connaissant pas de plus saint que monsieur le cardinal duquel nous parlons, il se sentait obligé de lui donner sa voix, et que faisant autrement il ne voyait pas comment il pourrait satisfaire au serment qui l'obligeait de faire choix du plus homme de bien, et qu'en cela il se fallait régler à la conscience et non à la coutume. »

C'est un des grands hommes d'Eglise que Dieu prodigua avec profusion à notre pays en cette première moitié du XVIIe siècle et qui ont si magnifiquement activé chez nous l'œuvre de la Renaissance catholique.

Elève des Jésuites, au collège de Clermont de la rue St-Jacques, il a toujours été homme de Dieu, unissant au zèle de la foi une rigide austérité de mœurs. Apparenté à la famille Borromée, il est allé, dès les années de sa jeunesse cléricale, voir S. Charles à Milan ; et c'est de l'esprit de S. Charles qu'il a toute sa vie entendu vivre.

Il a bataillé pour faire recevoir en France les principes posés par le Concile de Trente soit dans la doctrine, soit dans la discipline, toutes deux entamées par les erreurs que favorisent les princes. Il a posé la question aux Etats de 1614, mais sans réussir à vaincre l'opposition des parlementaires. Le Concile de Trente appliqué, ce serait la ruine du Concordat de 1516 et des droits de nomination et de collation que le Concordat octroie au roi ; et le pouvoir civil ne veut pas s'en dessaisir. Le cardinal ne parvient à faire recevoir les décrets de Trente que par l'Assemblée générale du Clergé, réunie en 1615 et qu'il préside. Il a l'horreur du Gallicanisme, comme de toute hérésie. D'ailleurs le haut clergé, à cette date, au temps de Louis XIII, n'est pas encore gallican. C'est probablement grâce à l'influence du cardinal que le clergé s'oppose à la publication de l'œuvre de Pierre Dupuy, *Les preuves des libertés de l'Eglise gallicane*, destinée à appuyer le code des *Libertés de l'Eglise gallicane* rédigé par Pithou.

[1] Le Conseil du Roi comprenait, outre les secrétaires d'Etat, tous ceux qui exerçaient une des grandes charges de la Cour : connétable, chancelier, grand écuyer et grand aumônier. C'est à la mort du premier cardinal de Retz (16 août 1622) que Louis XIII demanda au cardinal de la Rochefoucauld de lui succéder en qualité de chef du Conseil. Le cardinal de la Rochefoucauld y sera d'ailleurs remplacé bientôt lui-même par Richelieu.

Le Conseil du Roi lui ayant dépêché Mauroy, intendant des finances, pour lui faire part d'un projet qui consistait à réunir au domaine royal toutes les justices ecclésiastiques et les censives, — opération qui représentait un très gros profit pour le trésor royal, — le cardinal, indigné d'une manœuvre qui est en contradiction absolue avec tous les efforts qu'il a faits jusque-là pour revenir sur le Concordat de 1516, répond à Mauroy :

Dites, s'il vous plaît, à ceux qui vous ont envoyé que, si eux-mêmes jugent que cette proposition soit juste ou honorable au roi, je suis content de l'écouter, mais parce que je suis très assuré qu'elle n'a ni l'une ni l'autre de ces qualités, je vous prie, afin que vous n'ayez pas la peine de revenir une autre fois pour le même sujet, de leur dire tout de suite que j'aimerais mieux qu'on m'eût coupé la tête en Grève tout présentement que d'y avoir donné consentement, et que les exemples que vous m'avez allégués de ceux qui y ont déjà consenti ne m'obligent point à un tel sacrilège, contre lequel je me parerai de trois qualités : de celle de prêtre, de la dignité d'évêque et de celle de cardinal qui m'obligent de perdre plutôt la vie que de faire une si grande lâcheté, et que j'en ai encore une quatrième qui m'oblige aussi étroitement que les autres à la décharge de la conscience de Sa Majesté, qui est la qualité de son grand aumônier, et que c'est pour celle-là que la religion et la piété du Roi mieux informé délivreront l'Eglise d'une si impie proposition.

Il nous apparaît comme indifférent en matière purement politique. Il n'a jamais rien brigué à la Cour. Il est dévoué au roi, mais sans ambition personnelle. Il ne voit qu'une chose : l'intérêt supérieur de la morale, auquel il voudra tout sacrifier. Il a été partisan fervent de la Ligue, mais il a blâmé fortement les intrigues de ceux qui ne se faisaient de la cause catholique qu'un marchepied pour leurs visées ambitieuses. Il s'est rallié à Henri IV converti, loyalement, rien de plus. Henri IV trouve que c'est peu ; il a été frappé par cette unité de caractère, cette suite dans les idées, vertus assez rares en cette époque troublée, et il a résolu de s'attacher l'ancien Ligueur : il demande pour lui (1606) le cardinalat, et le courrier envoyé pour lui porter la nouvelle a toutes les peines du monde de le rejoindre à travers sa tournée pastorale en son diocèse de Clermont. Un jour, au cours d'une promenade dans le parc de Fontainebleau, le roi saisit l'occasion de lui reprocher, en riant, l'aversion qu'il craint de lui inspirer et qui est peut-être un résidu des guerres civiles. Le cardinal répond posément qu'il n'a jamais eu d'aversion contre Sa Majesté, qu'il n'a jamais oublié ce qu'il lui doit, et qu'il a toujours prié pour sa conversion, mais qu'il a toute sa vie haï l'hérésie. Le roi aimait la franchise, et, à la fin de l'entretien, il fit au cardinal « plusieurs caresses, » dit le chroniqueur, qui mirent de loin « les courtisans en peine. »

Il avait, de haïr l'hérésie, des raisons spéciales encore qui lui tenaient de bien près au cœur : il en avait vu les ravages dans sa propre famille. Son oncle, François III de la Rochefoucauld, passé au protestantisme et devenu chef protestant, avait trouvé la mort dans le massacre de la Saint-Barthélemy.

Henri IV, en 1609, le met à la tête d'une ambassade extraordinaire à Rome. Il y reste quatre ans. Il y fait vite la conquête de tout ce qu'il y a de cœurs dévoués à l'Eglise. Il s'y lie tout spécialement avec Bellarmin, qui eut beaucoup d'influence sur lui, et avec le cardinal espagnol Zapata ; et l'on remarque que le pape, Paul V, « pratique envers lui en plusieurs rencontres les mêmes familiarités qu'avait fait en France Henri le Grand. »

Son séjour à Rome n'a fait qu'ancrer plus profondément en lui son zèle de réforme. Il commence par son diocèse de Senlis, que le roi lui a fait donner entre temps. Il trouve, à Senlis, l'abbaye génovéfaine de St-Vincent dans le désarroi : « C'était un lieu où les marques de la religion et de la sainteté ne paraissaient quasi plus, et où les jeux, les festins, les danses, les chansons dissolues, étaient les divertissements les plus ordinaires des religieux de ce temps-là. » Les magistrats de Senlis, le Parlement de Paris, avaient tenté d'intervenir. Le P. Rançon, maître des novices, essayait d'entamer par eux l'œuvre de réforme : vains efforts : ceux qui font mine de s'amender sont en butte aux persécutions des autres religieux, du prieur même. Le cardinal alors en distingue trois qui lui semblent mieux doués. Ceux-ci, soutenus par lui, vont persévérer ; et c'est l'un d'eux, Baudoin, qu'il réussit enfin à faire élire prieur triennal, succès d'autant plus remarquable qu'il lui a fallu aller à l'encontre de l'état de choses sanctionné par le Concordat de 1516. La cause de la réforme est gagnée.

Peu après, en 1619, il est nommé abbé de Ste-Geneviève-du-Mont à Paris, la maison généralice des Génovéfains. C'est le roi personnellement qui le veut là, parce que l'abbaye a besoin de réforme et que nul n'est mieux qualifié que le cardinal pour y rétablir la régularité. Le cardinal refuse, allègue toutes sortes de bonnes raisons. Le roi insiste, finit par arracher un oui. Mais ce oui n'est pas le dernier mot du cardinal. Le secrétaire des commandements lui apporte le brevet de nomination ; le cardinal, après lecture, le prie simplement de le remporter. Etonnement du secrétaire, qui demande des explications. Le cardinal déclare avoir été choqué par certains mots du brevet ; il les considère comme appartenant « au vieux style ordinaire » (celui du Concordat de 1516) ; cette rédaction n'a jamais été approuvée par lui ; il charge le secrétaire de dire à Sa Majesté que les mots « *Le Roi lui faisait don et gratification de ladite abbaye en considération de ses services* » ne peuvent être employés, car les bénéfices ne doivent pas être une récompense. Le roi cède, et finit par libeller une rédaction acceptable.

La réforme de la vie religieuse est maintenant la grande affaire du cardinal. La réforme de Ste-Geneviève d'abord, qu'il poursuit avec l'aide de douze chanoines réguliers mandés de St-Vincent de Senlis. Il obtient, avec l'appui de Michel de Marillac, que le roi se démette de son droit de collation à l'abbaye, et que la dignité d'abbé soit élective de trois ans en trois ans [1], nouvelle dérogation au Concordat de 1516 ; il prend pour coadjuteur le P. Faure, un de ses trois premiers aides dans la réforme de St-Vincent, et lui transmet une partie de ses droits à l'abbaye ; enfin il fait prononcer, par ordonnance royale du 23 décembre 1624, pour les diverses maisons des diocèses avoisinant Paris, l'érection de la Congrégation générale des Chanoines réguliers de l'Ordre de St-Augustin ou Congrégation de France.

Entre temps, par Bref du 8 avril 1622, Grégoire XV lui a conféré, pour six ans, puissance entière et absolue, avec droit de coercition ecclésiastique, à l'effet de réformer en France les Ordres de St-Augustin, St-Benoît, Cluny et Cîteaux. Le roi, le 15 juillet suivant, a signé à Carcassonne les lettres patentes qui donnent à l'acte pontifical force de loi civile. Et le cardinal entreprend l'exécution du Bref de réforme, s'entourant tout d'abord d'un Conseil formé de tous les Supérieurs des monastères les mieux réglés de Paris, faisant des ordonnances applicables à tous les Ordres à réformer, nommant des visiteurs, les PP. Faure et Baudoin, pris de St-Vincent de Senlis, etc.

Ce fut parfois assez dur. Mais Dieu bénit des efforts qui tendaient si purement à sa gloire. En 1644, un an avant la mort du cardinal, la seule Congrégation de France groupait déjà plus de quarante monastères réformés, répartis à travers tout le royaume, jusqu'à Uzès et Narbonne.

Une des réformes les plus laborieuses, ce fut celle de Cîteaux. Le cardinal, pour l'obtenir, mande à Paris, en 1633, l'abbé de Cîteaux et les abbés des « quatre grandes filles » de Cîteaux (Clairvaux, Morimond, La Ferté, Pontigny). Mais ils opposent un très mauvais vouloir. Il faut faire intervenir le roi. L'abbé de Cîteaux, cuidant se ménager une échappatoire, propose à Richelieu de prendre le titre de protecteur et conservateur de l'Ordre de Cîteaux. L'abbé a mal calculé : Richelieu refuse. L'abbé alors offre l'échange de son abbaye contre celle de Luçon : Richelieu accepte, mais à condition que l'œuvre de réforme se poursuivra. D'ailleurs il n'est presque plus possible d'y faire obstacle : l'élan imprimé par le cardinal de la Rochefoucauld est tel, que l'œuvre s'accomplit même en dehors de lui.

En 1630, âgé de soixante-douze ans, il s'est démis de la charge de grand aumônier et s'est retiré de la Cour. Mais il ne change rien à sa règle de vie : lever à 4 heures ; matinée donnée à la prière et à l'étude ; de 2 à 4 heures, il s'occupe de ses affaires tant spirituelles que temporelles, et donne des audiences ; de 4 à 6, de nouveau prières et exercices de piété ; puis une heure de récréation, passée en entretiens familiers ; de 8 à 9, lectures spirituelles ; de 9 à 10, examen sur l'emploi de la journée ;

[1] Nous avons rencontré déjà l'an dernier le fonctionnement de ce régime, en retraçant la carrière de Beurrier, celui qui assista Pascal à son lit de mort et qui avait été élu à trois reprises abbé de Ste-Geneviève et Général de tout l'Ordre (*Ami* 1923, p. 472).

coucher à 11 heures. Pendant les repas, il s'entretient des pauvres et des malades, qui ont toujours été un des objets préférés de son zèle; c'est lui qui a commencé la dotation de l'hôpital des Incurables à Paris, « aux faubourgs St-Germain ; » et, un jour qu'il est allé y prier à la chapelle, remarquant ses armes que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ont dans leur reconnaissance fait mettre sur les vitraux, il demande qu'on les ôte. Et comme on ne se presse pas de lui obéir, il fait intimer l'ordre par le premier président, chef du grand bureau de l'Hôtel-Dieu. On les supprime, en conséquence, là où il pourrait les voir, mais on les laisse subsister sur le vitrail derrière l'autel.

Jusqu'à la fin de sa vie, cet amour des pauvres ne cessera de l'embraser toujours davantage dans sa retraite. Il vend pour eux presque toute sa vaisselle d'argent. Sa seule préoccupation est de finir ses jours « sans intérêt quelconque que celui de l'amour de Dieu. » Il est tout aux pauvres, et tout à la divine contemplation, qui l'a toujours attiré. Deux Jésuites, les PP. Rouyer et Bauny, viennent tous les jours le voir ; ils assurent sa direction spirituelle. Puis, un jour de 1645, il se sent mal, la fièvre le prend, il reçoit les derniers sacrements de l'abbé de Ste-Geneviève, et meurt le lendemain, à quatre-vingt-sept ans.

Son corps demeure exposé trois jours. Et c'est devant lui un défilé de toutes les Grandeurs : le cardinal Mazarin, suivi de vingt-cinq ou trente carrosses ; le nonce pontifical ; la reine Henriette de France, fille d'Henri IV, qu'il a tenue sur les fonts baptismaux et mariée au roi Charles I^er d'Angleterre ; la princesse de Condé, et tous les seigneurs et dames de la Cour. Ses religieux lui coupent la barbe et les cheveux pour les conserver comme reliques ; ceux qui ne peuvent rien avoir autre chose de lui font toucher son corps à du linge qu'ils gardent précieusement. — « Evidemment, dit M. Gabriel de la R., ils ne doutaient pas qu'il fût un jour béatifié. » On se pressait trop peu, en ce temps-là, d'introduire les causes de béatification. C'est seulement de nos jours qu'on a parlé de la cause d'Alain de Solminihac, évêque de Cahors, l'un des plus chers amis de S. Vincent de Paul. Peut-être un jour parlera-t-on aussi de celle du cardinal François de la Rochefoucauld.

IV. — L'été dernier, au cours des promenades « aux pays de l'incohérence » où M. Paul Bernard passait en revue toute une partie de la littérature contemporaine (*Etudes*, 5 mai, 5 juin), le nom de Léon Bloy (né 1846, † 1917) s'est présenté sous sa plume [1]. Evidemment : quand on fait le procès de l'incohérence, il faut bien que Léon Bloy passe sur la sellette. Mais ceci nous a rappelé que nous avons là, depuis plus d'un an, sur notre table, une étude de M. Adolphe Retté qui attend qu'on dise un mot d'elle : **Léon Bloy, Essai de critique équitable**, in-16 de 143 p., 5 f., Paris, Bloud [1].

M. Retté a beaucoup connu Bloy ; il l'a beaucoup aimé. Mais un amour raisonné n'obnubile pas la lucidité du jugement. Bien mieux, on n'atteint jamais à la justice, envers personne, sans un peu de sympathie :

> Un homme tout en contradiction, dit Retté de Bloy. Un orgueil formidable, une humilité touchante. Parfois aux confins du désespoir, parfois rayonnant d'espérance céleste. Bon par intervalles, avec un sourire d'enfant. Haineux à certaines heures, et crachant du fiel sur quiconque lui avait déplu. Le plus tendre des amis ; le plus inique des ennemis. Vivant presque toujours dans le paroxysme et l'hyperbole.
>
> Sa sensibilité fut telle que le contact de son siècle lui produisait le même effet que du poivre de Cayenne répandu à profusion sur la chair sanguinolente d'un écorché vif. Et, à travers tant de disparates, il demeurait passionnément épris de Jésus-Christ, parce que Notre-Seigneur fut, sur la terre, le Pauvre absolu.
>
> Lui-même, Bloy, se voulait, se disait, prétendait qu'on le définît un homme d'Absolu. C'est un peu comme s'il avait déclaré : « Je suis le Fils de Dieu ! » Mais ses contemporains se chargèrent de lui apprendre qu'il ne l'était pas...

D'où des colères effroyables, une existence passée à rugir. Lui-même s'intitule « entrepreneur de destructions..., promulgateur d'absolu..., très humble et très ingénu vociférateur..., cannibale céleste. » Et comme personne n'entend l'Absolu à sa manière, il anathématise tout :

> Le christianisme, *quand il en reste*, écrit-il, n'est qu'une surenchère de bêtise ou de lâcheté. On ne vend même plus Jésus-Christ, on le bazarde... Les catholiques déshonorent leur Dieu comme jamais les Juifs et les plus fanatiques antichrétiens ne furent capables de le déshonorer... La foi est tellement morte qu'on en est à se demander si elle a jamais vécu, et ce qui porte aujourd'hui son nom est si bête et si puant que le sépulcre semble préférable.

« Il est vrai qu'elle a ses écrivains, poursuit-il, l'Eglise gallicane tombée en enfance ! » Et quels écrivains ! Le « schismatique Dupanloup » et autres « améthystes inférieures » ou « subalternes crosses, » et ces « soutaniers sans nombre, » et ce Monsabré, « piètre thomiste, écolâtre exaspérant..., trombone libérâtre de Lacordaire..., et le Didon, qui ne se satisfait pas d'être une bouche du néant ! »

Il ne respecte personne... L'un de ses derniers articles, écrit pendant la guerre (il est mort en 1917), était intitulé : *Pilate XV*. Quand on imprime cela, il est clair qu'on n'est pas catholique à la façon de tout le monde et que quiconque veut rester catho-

[1] Le P. Bernard, après quelques citations, conclut : « Il semble bien que le défi à la raison ne puisse aller plus loin sur les chemins de l'incohérence : Léon Bloy sera rejoint, toutefois, et largement dépassé. »

[1] Un chapitre encore sur Léon Bloy dans le nouveau volume que vient de donner M. Retté, **La Basse-Cour d'Apollon, mœurs littéraires** (in-12 de 255 p , 7 f., Paris, Albert Messein). Le titre même de ce volume indique assez que le ton n'en a rien de douceâtre, ni même de doux. M. Retté vit, depuis des années, dans la retraite, à l'écart des coteries et des entreprises « d'encensement mutuel. » Il se sent d'une absolue indépendance, et il en use Il y a des outrances dans ce nouveau recueil ; mais que de vérités aussi ! Lire son chapitre sur Barrès et le peu de consistance de son sentiment religieux ; — *Pour les enfants bien sages*, satire mordante dirigée contre la multiplication grotesque des prix littéraires ; — *Olympio-Toto*, démolition de la légende de V. Hugo ; — *Tout en or !* satire de l'idolâtrie financière qui sévit à notre époque ; — croquis alertes restituant la physionomie de Moréas, de Huysmans, de Heredia, poignées de souvenirs sur l'histoire de la littérature dramatique à la fin du XIX^e siècle ; étude sur Benson, etc.

lique a droit de vous tenir à distance... Il s'indignait que la majorité du clergé parût ignorer ses livres : « Les curés, s'écriait-il, ont fait le vœu solennel de ne rien lire jusqu'au jugement dernier ! »

Il oracule fièrement :

Je suis précisément *hors de tous les points de vue humains,* et c'est là toute ma force, mon unique force.

Il ne se pique pas de logique, encore moins de science acquise :

J'ai la raison fort pesante ; et la faculté d'analyse, telle que les philosophes l'entendent, me manque d'une manière absolue... Mais je sais fort bien que *la faculté d'aimer est développée chez moi d'une manière inouie ; cela me suffit ;* la philosophie m'ennuie et la théologie m'assomme ; les paroles sans amour me sont inintelligibles...

Et sa confiance aux lumières de son cœur est telle, que tout avertissement le met en colère, comme s'il y voyait un parti pris de malveillance à son égard. Et il écrit :

Je suis trop établi dans la vie surnaturelle pour que le démon de l'Illusion puisse avoir sur mon âme un pouvoir quelconque.

A l'origine d'une aussi colossale infatuation, il y avait sans doute un tempérament qui ne connut jamais de discipline. Mais il y eut aussi l'influence d'une courtisane convertie que Bloy appelle Véronique et dont il a fait l'héroïne du *Désespéré,* roman dont il ne faut pas oublier que Bloy répète avec insistance que, sauf quelques épisodes romanesques, il constitue une autobiographie. Voici :

Je suis entré dans la vie littéraire à trente-huit-ans, écrit Bloy (lettre à Mirbeau), après une jeunesse effrayante et à la suite d'une *catastrophe indicible* qui m'avait précipité d'une *existence exclusivement contemplative.* J'y suis entré comme en un enfer de boue et de ténèbres, flagellé par le Chérubin d'une nécessité implacable...

Quelle est cette vie de contemplation ? Il en parle à plusieurs reprises en ses livres et nous apprend qu'elle dura environ trois ans auprès de cette Véronique, qui eut sur lui une influence énorme. Influence bonne peut-être, dans une certaine mesure, par l'exemple de contrition qu'elle lui donnait. Mais fort dangereuse aussi, parce que la pauvre créature, en proie à une exaltation morbide, ne pouvait que surexciter par ses propos l'imagination déjà débridée de celui qui l'avait si généreusement mais si imprudemment recueillie. Au cours d'un séjour à la Chartreuse, le religieux à qui il s'adressa lui fit entendre qu'il fallait se séparer de Véronique. Il ne l'écouta pas : d'où la « catastrophe indicible » : Véronique devint folle et mourut enfermée.

Mais auparavant il semble bien que ce soit elle qui a inculqué à Bloy la conviction qu'il avait une mission à remplir, celle d'Imprécateur à l'encontre de notre siècle tiède, indifférent ou hostile à Dieu et à son Eglise. Et cela au nom du Saint-Esprit.

La folie subséquente de Véronique aurait dû éveiller en lui quelque sens critique. Pas l'ombre. Sept ans après (*Lettres à ma fiancée* [1]), il est encore sous l'impression toute brûlante des divines communications de Véronique :

J'ai connu une très pauvre fille (Véronique) dénuée de science autant qu'on peut l'être, mais dont le cœur flambait comme toutes les étoiles des constellations... Elle fut élevée à la contemplation de la gloire de Dieu et reçut des lumières si grandes que je ne puis y penser sans mourir d'admiration et d'effroi !...

Il n'y a pas d'homme vivant à qui de plus merveilleuses promesses aient été faites d'une façon plus claire, accompagnée de signes plus sensibles et plus certains... Oh ! non, je ne me suis pas trompé et je renoncerais plus facilement à ma vie qu'à cette certitude...

Lorsque je reçus le dépôt de cet être prodigieux que j'ai nommé Véronique,... j'avais des révélations, des joies célestes que les anges eussent enviées...

Un autre jour (lettre du 24 sept. 1889), il se défend d'être orgueilleux, encore qu'il se rende compte qu'une telle défense n'est pas exempte de ridicule. Mais, poursuit-il, « il y a deux choses dont je suis bien sûr : la première, c'est que j'ai reçu le don de « *l'intelligence* » (c'est lui qui guillemette ce mot) des réalités profondes, et la deuxième... » : ah ! la deuxième ! Voici de nouveau Véronique qui apparaît :

La deuxième, c'est qu'il me fut imposé, par surcroît, d'être le dépositaire et le *confident* (c'est lui qui souligne) d'un secret inouï que je ne puis communiquer à personne, — fardeau écrasant, épouvantable, qui m'a souvent jeté par terre ivre de douleur et suant la mort. Jeanne bien-aimée, comment voudrais-tu qu'un homme aussi anormal trouvât sa place parmi les autres

[1] Publiées, par Mme Bloy elle-même, dans *Revue hebdomadaire,* 24 juin et 1er juillet 1922. Elles vont du 29 août au 24 octobre 1889. Mme Bloy est Danoise. C'est Bloy qui l'a ramenée à l'Eglise catholique après leur mariage. Ils se sont rencontrés chez les Coppée, en août 1889. Bloy avait quarante-trois ans. Il était à tremper un morceau de pain dans le vin que lui avait offert Augustine Coppée : — « Mademoiselle, vous me voyez dîner, » dit-il à la jeune Danoise.

« Je n'avais jamais été, raconte celle-ci, en contact immédiat avec le pauvre, je le dis à ma honte, et l'idée qu'on pouvait ne pas avoir de quoi dîner m'était étrangère. Je pris place dans un fauteuil près de lui, et c'est alors que commença cette conversation inoubliable qui était presque un monologue, où cet homme, extraordinairement naïf, livra les secrets de sa vie à une pauvre fille qui ne savait que l'écouter, mais dont le cœur bondit vers lui d'un élan irrésistible, quoique fort timide dans son expression. Avant de nous quitter, j'osai lui faire cette remarque : — *Comment se fait-il, monsieur, que vous, un homme supérieur, vous soyez catholique ? — C'est peut-être à cause de cela que je le suis,* me répondit-il. Je me tus, me rendant compte de mon ignorance. Il me baisa la main, et nous nous séparâmes. »

Le lendemain, elle recevait la première lettre de Bloy, « invinciblement poussé » à lui écrire. Tout de suite il en vient à « chère amie ; » il lui expose son idée d'harmonies préétablies :

« Il est certain qu'il y a des êtres qui correspondent exactement les uns aux autres dans la trame sans défaut du grand plan divin, et ces êtres séparés par les continents et les mers, par les mœurs et par le langage, par tous les obstacles qui peuvent séparer des existences humaines, se rencontrent néanmoins au moment précis où le très infaillible Seigneur a décidé, du fond de ses cieux et de son éternité, que leur rencontre était nécessaire. »

Il ne parle encore que d'amitié, mais combien brûlante ! Huit jours après (8 sept.), il se demande « avec une véritable angoisse » si leurs relations si pures ne sont pas menacées de devenir périlleuses :

« Eh bien ! non, ma chère Jeanne, en conscience et devant Dieu qui nous a si visiblement poussés l'un vers l'autre, je ne puis croire à aucun danger. Ce que Dieu fait sans la participation de l'homme est toujours bien fait. Le bon Maître ne se trompe jamais, il n'a pas fait ses créatures pour les torturer, et si nous le prions avec foi et avec amour, il n'induira pas nos pauvres âmes dans la tentation mortelle. Assurément non. D'ailleurs, ne savez-vous pas qu'il a été dit que nous ne serions jamais éprouvés au-dessus de nos forces ?... »

Voilà bien des raisonnements à la Bloy. Le danger n'a pas éclaté, parce que les fiançailles ont suivi très vite.

hommes et ne leur parût pas un monstre d'orgueil, — quoi qu'il pût faire et quoi qu'il pût dire? En 1882, après avoir été frappé de ce coup de tonnerre (la folie de Véronique) qui fut l'immense malheur de ma vie, me voyant tout à coup plongé dans les ténèbres, après avoir nagé dans la lumière, affolé de désespoir, je devins positivement semblable à un fauve. Mes anciens amis se souviennent de l'horrible désolation que je promenais partout et de l'excessive amertume qui sortait de moi toutes les fois que je ne parlais pas à un pauvre. Et lorsque dans l'espoir de gagner ma vie, j'abordai le journalisme, lorsque je me vis forcé de regarder en face l'abomination de ce monde, après avoir été saturé des splendeurs de Dieu, mes écrits pouvaient-ils être autre chose — ma nature aidant — que ce qu'ils furent en réalité : un vomissement et un anathème? Aujourd'hui, je me suis calmé, mon cœur s'est amolli, attendri, je ne suis plus le même. Cependant il m'est impossible de me repentir de ces violences qui me furent *imposées* (relis la page 18 du *Désespéré)*.

Il y a de l'illuminisme chez Bloy, et il a fait école. Il a fait des illuminés qui ne supportent pas plus la contradiction quand il est question de lui que lui-même ne la supportait quand il était question de Véronique (du reste, il ne la supportait sur aucun point). D'autre part, son œuvre ruisselle de beautés qui justifient tous les enthousiasmes. Si cet homme s'était discipliné, s'il avait été capable de recevoir une direction, nous ne dirons pas, comme ses fanatiques, qu'il fût devenu le premier de nos grands penseurs chrétiens, au-dessus même d'un Joseph de Maistre, mais il se fût élevé facilement au niveau d'un Hello. Il y aurait une superbe anthologie à faire de ses œuvres ; et il faudra qu'elle soit faite, pour le sauver de l'oubli et conserver à la postérité tant de grandes pages, aujourd'hui noyées dans tous ce fatras d'outrances.

Il a été l'apôtre de la Douleur : « Toute chose terrestre est ordonnée pour la Douleur, » l'apôtre surtout de cette forme spéciale de douleur qui s'appelle la pauvreté. Mais *Le Sang du Pauvre* est un de ses livres les plus outranciers. Le thème qu'il y développe est celui-ci : « Tout homme qui s'enrichit vend le Christ. On ne peut être riche qu'en vendant le Corps et le Sang de N.-S. Jésus-Christ. » Dire qu'il y a des gens qui distinguent entre bons riches et mauvais riches ! *Bons* riches ! Cet adjectif l'aurait mis hors de lui. Il n'admet pas qu'un riche, quel qu'il soit, puisse être sauvé. Quiconque est propriétaire, ne fût-ce que d'une chétive bâtisse, est condamné sans rémission. Mais des pages magnifiques aussi, si on veut bien ne les entendre que du *mauvais* riche : par exemple, sur les irrémédiables ténèbres où la richesse ensevelit l'âme : — « On peut se représenter l'âme du riche sous des étages de ténèbres, dans un gouffre comparable au fond des mers les plus profondes. C'est la nuit absolue, le silence inimaginable, infini, l'habitacle des monstres du silence. Tous les tonnerres peuvent éclater ou gronder à la surface. L'âme accroupie dans cet abîme n'en sait rien... » Et cette glose d'une ravissante ironie, à propos des boursouflures de vanité que suscitent les « riches » mariages :

Quand l'Apôtre dit que le mariage est un grand sacrement, il faut l'entendre des riches mariages. Autrement cette parole n'aurait pas de sens. Il n'y a de grand que ce qui rapporte... Le mariage de la Sainte Vierge et de saint Joseph a dû être un tout petit mariage...

Il a été l'apôtre de la Providence. Le hasard est pour lui un « intolérable blasphème. » Son intention, au début de sa carrière littéraire, était de rénover l'art de l'histoire. Il avait esquissé en quelques pages du *Désespéré* une Histoire universelle se fixant sur la Rédemption ; mais il voulait pénétrer plus profondément sa matière et rêvait « d'être le Champollion des événements historiques envisagés comme les hiéroglyphes divins d'une révélation par les symboles, corroboration de l'autre Révélation » :

L'Histoire universelle lui apparaissait (au héros du *Désespéré*, — à lui-même) comme un texte homogène, extrêmement lié, vertébré, ossaturé, dialectiqué, mais parfaitement enveloppé, et qu'il s'agissait de transcrire en une grammaire d'un possible accès... Il était évident pour lui qu'on ne pouvait pas être catholique, ni même se flatter d'une infinitésimale pincée de sentiment religieux, si on ne donnait pas absolument tout à la Providence, et, dès lors, l'idée d'un plan infaillible sautait à l'esprit... Puisque c'est toujours Dieu qui opère, *ad nutum*, sur toute la terre, il fallait, de toute nécessité, préjuger un acte unique, indéfiniment réfracté dans ses créatures..., simple vue *d'un seul geste infini*, produit par un Etre absolu, et répercuté dans l'innumérable diversité apparente des symboles.

D'où des conclusions comme celle-ci, dans son livre *L'Ame de Napoléon* :

Envisager Napoléon comme un instrument divin met fort à l'aise pour parler de ses fautes enregistrées avec tant de soin et sur tant de papier par tous ses juges. Si l'on entend raisonnablement par le nom de fautes une série de transgressions, volontaires, vénielles ou capitales, *la stricte justice ne permet pas qu'on les* IMPUTE *à un instrument*. En ce sens, Napoléon peut n'avoir pas commis une seule faute, ayant toujours été *obligé* d'accomplir, en qualité d'instrument, ce qui lui était prescrit de vouloir et d'accomplir... Aucun autre que lui-même n'a pu savoir ni conjecturer sans témérité ce qu'il mit de sa volonté propre dans les actions magnifiques ou effrayantes exigées par une volonté supérieure à laquelle il ne fallait pas désobéir. Confusément, il le sentait bien quand il parlait de son « étoile. » Sans pouvoir comprendre, il sentait une Main dans ses cheveux, une main sur son cœur, une main autour de sa pensée formidable. En frémissant, ce Maître du monde se voyait circonscrit, dans une liberté d'ordre inférieur, et — sous un masque impérial — *cadet*, en cette matière, de tous ceux, fussent ils les plus misérables, qui n'avaient pas comme lui une consigne, un mandement d'éternité, un canevas divin à remplir et qui paraissaient avoir, plus que lui, le choix de leurs œuvres bonnes ou mauvaises.

Toutes les saignées de l'Empire (Bloy écrivait ceci avant la guerre de 1914) ne sont que ruisselets au regard du déluge de sang que répandra ce cavalier de l'Apocalypse dont Napoléon est le préfigurant :

Napoléon, c'est la Face de Dieu dans les ténèbres. Il est notoire que les prophéties ou préfigurations bibliques ne peuvent être comprises qu'après leur entier accomplissement, c'est-à-dire lorsque tout ce qui est caché aura été révélé, ainsi que Jésus l'annonce dans son Evangile. Cela porte nécessairement la pensée au-

delà des temps. Napoléon est *inexplicable* et sans doute le plus inexplicable des hommes parce qu'il est, avant tout et surtout, le préfigurant de CELUI qui doit venir et qui n'est peut-être plus bien loin, un préfigurant et un précurseur tout près de nous, signifié lui-même par tous les hommes extraordinaires qui l'ont précédé dans tous les temps.

Dans les desseins de la Providence, c'est la France qui occupe la meilleure place; et, comme Bloy est exclusif, il s'ensuit que toutes les nations étrangères sont abominables devant le Seigneur et que tous les peuples, n'étant rien à côté de la France, « doivent s'estimer honorablement partagés lorsqu'ils sont admis à manger le pain de ses chiens. » (Préface de *Sueur de Sang)*. Un jour, on le traita de patriote... Patriote, lui ! Il sursaute. Il foudroierait l'imbécile qui a dit cela. Mais les patriotes, eux aussi, ont le droit de sursauter, car est-il pire injure à la patrie que de supposer que son amour puisse inspirer des insanités de ce calibre... ? Lui, en tous cas, il n'est d'aucune patrie ; il n'est, en tout et pour tout, autre chose que catholique. La France est prédestinée à une action spéciale de la Providence : voilà tout ; voilà l'idée divine qu'il ne souffre pas qu'on souille au contact de rien d'humain, pas même au contact de je ne sais quels rêves de retour à la royauté chrétienne :

Comment pourrais-je supporter le contact des catholiques eux-mêmes, des catholiques modernes, qui croient possible de conjoindre le cadavre du passé avec la charogne du temps présent et qui rêvent je ne sais quelle restauration de la vieille bâtisse royale où une niche à chien de garde serait offerte à Notre-Seigneur Jésus-Christ ? *(Méditations d'un Solitaire,* publiées en 1916).

Il a été l'apôtre de la Communion des Saints, de la réversibilité des mérites (et des démérites), de la répercussion indéfinie du moindre de nos actes libres. Ce dogme, tenu dans l'ombre au XVIIIe siècle par l'esprit individualiste du jansénisme, a été puissamment remis en relief par Joseph de Maistre ; et depuis, il n'a cessé de remuer nos grands penseurs du XIXe siècle, jusqu'à Brunetière, que sa splendeur a illuminé et a contribué à orienter impérieusement « sur les chemins de la croyance. » Mais, d'entre toutes les formules qui en ont été données, celles de Bloy ne sont pas les moins impressionnantes : celle-ci par exemple (du *Désespéré) :*

Notre liberté est solidaire de l'équilibre du monde, et c'est là ce qu'il faut comprendre pour ne pas s'étonner du profond mystère de la Réversibilité qui est le nom philosophique du grand dogme de la Communion des Saints. Tout homme qui produit un acte libre projette sa personnalité dans l'infini. *S'il donne de mauvais cœur un sou à un pauvre, ce sou perce la main du pauvre,* tombe, perce la terre, troue les soleils, traverse le firmament et *compromet l'univers.* S'il produit un acte impur, il obscurcit peut-être des milliers de cœurs qu'il ne connaît pas, qui correspondent mystérieusement à lui, et qui ont besoin que cet homme soit pur, comme un voyageur mourant de soif a besoin du verre d'eau de l'Evangile. Un acte charitable, un mouvement de vraie pitié chante pour lui les louanges divines, depuis Adam jusqu'à la fin des siècles ; il guérit les malades, console les désespérés, apaise les tempêtes, rachète les captifs, convertit les infidèles et protège le genre humain.

Deux volumes encore de M. Retté :

1° **La Maison en ordre,** in-12 de 318 p., 7 f., Paris, Nouv. Libr. Nationale. Cette maison, c'est la France ; et l'ordre, c'est la monarchie. Il écrit en sous-titre : *Comment un révolutionnaire devint royaliste.* Une conversion, a-t-il dit ailleurs, c'est une rentrée dans l'ordre. Dans son premier livre de converti, *Du diable à Dieu,* il nous a raconté sa conversion à l'Eglise. Ici c'est sa conversion politique qu'annonce le titre. La première nous intéresse beaucoup plus que la seconde. Hâtons-nous de dire que le livre tient beaucoup plus que promet le titre. Du monde royaliste il n'est question qu'aux deux chapitres finaux. Le reste du volume, ce sont en somme les Mémoires de Retté. Et les lecteurs de *Du Diable à Dieu* ou d'*Un séjour à Lourdes,* ou de *Sous l'Etoile du Matin,* ou de *Dans la Lumière d'Ars,* savent s'il excelle à conter. Il se prend ici petit enfant, à six ans, en 1869, élevé par un grand-père qui interdit absolument qu'on lui dise un mot de Dieu et de religion. C'est seulement au cours de ses années de collège que le vieillard consentira à le laisser conduire au prêche protestant. Notez que la famille est catholique ; Retté a été baptisé catholique, mais, fait le grand-père, « le protestantisme est un moindre mal. » Il nous dit donc ses années d'enfance, passion de la lecture, culte délirant de Napoléon, son exode en Belgique pendant la guerre de 1870, ses années de collège, années déjà de révolte, mais de solide formation classique. Puis années de temps perdu, années de régiment, dont il garde bon souvenir parce que tout de même il y a appris à obéir. Puis, à Paris, années d'expériences multicolores : il fréquente les cénacles littéraires ; il donne un instant dans le symbolisme, en découvre vite les insuffisances et les tares, verse dans l'anarchie, collabore avec Clemenceau (de 1899 à 1903), revient à Dieu, essaie du *Sillon,* rencontre les libéraux, ces gens dont, à son entrée dans l'Eglise, Coppée, Drumont, Huysmans, spontanément et en termes à peu près identiques, lui ont dit : « Vous allez voir ce que sont les libéraux ! » L'étape ultime enfin : Maurras et le royalisme. — Pages qui fourmillent d'anecdotes, émouvantes ou amusantes, toujours instructives, document fort précieux sur l'état des esprits en France, dans les milieux politiques, depuis trente et quarante ans;

2° **Les Rubis du Calice,** in-12 de 200 p., 5 f., Paris, Alb. Messein : un livre d'un tout autre genre. Retté, qui aime la solitude, qui a essayé de la vie religieuse, qui depuis des années partage son temps entre le village, la forêt et le monastère, va passer souvent des semaines de retraite à la Trappe de Notre-Dame d'Acey, vieille abbaye fondée en 1138, dispersée par la Révolution, réintégrée par les Trappistes en 1872. Et ce qu'il nous dit dans ce nouveau livre, ce sont ses méditations à la messe et ses actions de grâces. Elles ont toujours pour point de départ quelque trait de la liturgie de la Messe : le prêtre au pied de l'autel, le *Confiteor,* S. Paul, l'étoile du *Credo,* la solidarité sainte que l'Eglise établit, à l'Offertoire et au Canon, entre le célébrant et les fidèles vivants ou défunts, le *Pater,* le royaume de la paix... Pages très élevées qui éveilleront des échos dans tous les cœurs fervents.

V. — Sur Jules Lemaître, série d'articles du P. Janvier dans *Nouvelles Religieuses,* 15 août, 1er et 15 sept., 1er octobre. Si le P. Janvier nous tient en réserve beaucoup d'études de cet intérêt, ce sera pour ses auditeurs de Notre-Dame de Paris une consolation non pas suffisante sans doute, mais très appréciable pourtant. On sait que c'est sous sa direction que paraissent les *Nouvelles Religieuses,* avec la collaboration (à titre de ré-

dacteur en chef) du P. Leseur, l'heureux converti de celle dont il fut l'époux, Elisabeth Leseur.

Déjà, au printemps de cette année, nous avions eu le **Jules Lemaître** de l'abbé Henri Morice (in-12 de XII-282 p., 7 f., Paris, Perrin). M. Morice, qui nous a donné jadis de délicieuses retraites d'enfants et de jeunes gens, a présenté ensuite, il y a trois ou quatre ans, pour le doctorat ès lettres, une thèse sur Sully Prudhomme qui, en même temps qu'elle lui valait tous les lauriers officiels, le classait aux premiers rangs de nos psychologues chrétiens. Sur Lemaître « représentant du génie français, » sur le poète, le conteur, le dramaturge, le critique, le patriote, l'homme d'action politique et sociale, il nous livre des pages achevées. Sur la religion de Lemaître, sur ce qu'il appelle « la piété sans la foi, » il ne dit pas le dernier mot.

Il bénit, comme nous tous, la miséricordieuse Providence qui a ménagé à Lemaître une mort vraiment édifiante : Lemaître a reçu en pleine connaissance, le 3 août 1914, des mains de son curé, les sacrements, l'absolution, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction. Il est mort le surlendemain 5 août[1].

Maintenant, comment s'est opéré ce grand miracle de la grâce? par quelle voie Lemaître est-il revenu à Dieu?

L'amour de la France y a été certainement pour quelque chose. Aimer la France, l'aimer purement pour elle-même, sans visées humaines, sans ambition, sans haine, la guerre nous a si souvent fait la preuve que c'est être déjà sur le chemin d'aimer Dieu! Dans l'amour de la France, tel que la Providence a voulu qu'il fût pratiqué par nombre d'intellectuels, par nombre de convertis de notre génération (Lemaître, Gebhart, Faguet, Henri Ghéon, etc.), il semble qu'il entre déjà quelque chose comme je ne dis pas l'amour de Dieu, mais comme un appel de Dieu, le signe d'une vocation chrétienne toute proche de l'éclosion. Vertu naturelle sans doute, et qui peut demeurer simplement naturelle, que le démon même peut fausser et faire dévier (comme il réussit malheureusement à fausser nos amours même les plus purs, même l'amour maternel), mais qui aussi se laisse teinter parfois si clairement de nuances surnaturelles chez les âmes de bonne volonté, au point qu'elle est devenue, pour plus d'un, comme l'amorce d'un motif de crédibilité.

Et, par une touchante attention de la Providence, il se trouva que cet amour de la France en vint à orienter Lemaître (comme aussi son ami Gebhart) vers l'Eglise, et, sinon vers l'amour de l'Eglise, tout au moins vers une sympathie ardente pour l'Eglise, pour les libertés de l'Eglise, pour les Congrégations religieuses. C'est au cours des dernières années du siècle écoulé, au fort de cette Affaire Dreyfus qui était l'annonce de la persécution religieuse, que Lemaître se détermina à entrer dans l'action politique, dans une action si absolument désintéressée et vierge de toute ambition et de toute arrière-pensée personnelle : il fondait en 1898, en compagnie de Gebhart, la Ligue de la *Patrie française*, et, deux ou trois ans après, le journal *La Voix nationale*. Et, de plus en plus, il se rapprochait de la pratique religieuse; il n'en était pas encore aux sacrements, mais bien à la prière, à l'assistance à la messe, à une piété incontestable.

Piété vide de toute foi...? Oui, dit M. Morice :

> Retour au catholicisme en passant par la piété sans la foi, puis par la pratique sans la foi, telle est la courbe de l'évolution religieuse de Jules Lemaître.

Voilà qui nous semble bien trop tranchant. M. Morice n'a pas de peine à retrouver, sous la plume ou sur les lèvres de Lemaître, dans des interviews, des formules qui ne sont rien moins que des actes de foi, qui sont fâcheuses, mais qui sont loin surtout de révéler le fond de l'âme. Lemaître, né Français, était né léger, badin, plaisant; il n'aimait pas à appuyer; il avait la pudeur de ses sentiments profonds, la pudeur surtout de ce qu'il pouvait sentir encore de foi en son âme, la pudeur ou la crainte de s'avouer trop clairement à lui-même une foi dont l'éclat l'eût gêné... Il y a là un état d'âme très commun, et non pas seulement chez les intellectuels du type Lemaître, et non pas seulement vis-à-vis de la foi. Louis Bertrand voyageait en Orient, pèlerin patriote, en quête des merveilles de l'expansion française ; il interviewait nos religieux, puisque c'est eux que l'on trouve partout là-bas quand on cherche la France : — « Mais pourquoi donc, M. Bertrand, lui dit l'un d'eux, pourquoi donc dites-vous que vous n'avez pas la foi? » Et ce fut, cette simple question, un éclair qui révéla Bertrand à lui-même et le jeta sans plus aux pieds du confesseur... Charles de Foucauld se présente à l'abbé Huvelin pour lui demander quelques éclaircissements : — « Confessez-vous. — Mais je n'ai pas la foi! — Confessez-vous, vous dis-je. » Et ce fut la confession immédiate, suivie, un quart d'heure après, de la communion... Même trait dans la vie du B. Curé d'Ars, et de combien d'autres!

L'autre jour, — ceci est une diversion, mais qui nous ramènera à Lemaître, — l'autre jour donc (*Temps* du 19 septembre), Abel Hermant racontait avoir ouï dire à « un abbé très saint et très Parisien que nous aimons tous » : — « L'enfer existe. Il faut le croire. C'est un dogme! Mais Dieu est si bon qu'il n'y met personne. » Il est fort possible qu'Abel Hermant ait ouï ce propos. Je sais un prédicateur, fort à la mode jadis, à Paris même (et qui a cessé de l'être, et pour cause), qui, quand il prêchait sur l'enfer, distribuait sa matière sur deux points : 1° il y a un enfer : tableau effroyable des tourments qu'on y endure; mais 2° il n'y a personne. Deux points aussi dans ses sermons sur le péché mortel : 1° peinture affreuse du mal qu'est le péché mortel, mais 2° personne n'en commet

[1] Sur cette mort, et sur la carrière et l'évolution morale et religieuse de Lemaître, voir *Ami* 1920, p. 689-694.

jamais, personne n'a jamais l'advertance et la perversité voulues pour oser pareil mal (écho de la théorie de Schell, condamnée en 1898)... Ce n'est sans doute pas du haut de la chaire qu'Abel Hermant a entendu tomber la phrase malencontreuse ; car, parfait rationaliste, il ne doit pas être grand coureur de sermons. Mais, ce qui malheureusement n'est pas d'une excessive rareté, c'est que l'on s'oublie, *inter pocula* ou dans les salons, à lâcher des paroles de ce genre, sur la « bonté » de Dieu et sur bien d'autres sujets auxquels on ne devrait toucher qu'avec une conscience pénétrée de la grandeur de notre mission sacerdotale. On pense peut-être faire le bon apôtre, attirer les âmes que rebuteraient les formules « rébarbatives » du dogme ; et loin d'attirer, on scandalise. Ou bien, l'on ne pense rien du tout, on se croit en milieux amis où l'on peut tout se permettre, et l'on prend, pour parler des choses les plus graves, ce ton plaisantin qui fut trop souvent celui de Lemaître, qui ne valait rien sous la plume de Lemaître, qui vaut infiniment moins encore sur nos lèvres. Les gens du monde, même nos « amis, » nous jugent très sévèrement. Ils jugent que de tels propos ne sont pas d'un homme qui a la foi. C'est un jugement téméraire, mais qui s'explique.

De même s'explique la sévérité de M. Morice pour Lemaître : à cette sévérité Lemaître n'a que trop souvent et trop longtemps prêté flanc. Nombre de ses pages sonnent mal, et sont dangereuses pour la foi du lecteur : voilà pour leur interprétation objective. Mais cela n'empêche qu'on peut en donner une glose et les lire en y mettant un accent qui n'exclut pas toute foi dans l'âme de celui qui les écrivait. De ce point de vue, l'indulgence du P. Janvier nous semble beaucoup plus près de la vérité :

...On a le droit, si je ne me trompe, dit-il, de soutenir que Jules Lemaître *ne perdit jamais complètement la foi*, qu'elle se rallumait en lui après avoir subi des éclipses plus ou moins prolongées [1].

Jules Lemaître priait. Plusieurs années avant sa mort, au moins pendant quelque temps, il allait à Notre-Dame des Victoires. Un de ses amis, menacé d'un grand malheur, récitait son chapelet, J. Lemaître le récitait avec lui.

Le P. Janvier rappelle ce trait, dont il ne dit pas la date, mais qui en tous cas n'est pas de la dernière maladie de Lemaître. Celui-ci avait été atteint d'un érysipèle, qui mit ses jours en danger. Le cardinal Amette, averti, députa auprès d'un religieux M. Clément (aujourd'hui évêque de Monaco) :

— « Son Eminence, dit M. Clément au religieux, vous demande de visiter M. Jules Lemaître, de faire de votre mieux. Ajoutez que Son Eminence serait très heureuse de bénir le malade. »

[1] Que de fois, dit le P. Janvier, n'avons-nous pas surpris cet aveu dans la bouche de gens qui revenaient à Dieu : « J'ai affecté de ne pas croire jusqu'à me proclamer athée, et cependant, en moi, le flambeau de la foi ne s'était pas éteint. » J. Lemaître n'est même pas allé jusque-là : il n'y a point eu chez lui « affectation de ne pas croire, » mais surtout légèreté, et ce sentiment de malsaine pudeur que j'ai dit plus haut et qui est une forme trop fréquente du respect humain dans ce monde-là (et dans tous les mondes).

Le religieux partit sur-le-champ, et se présenta rue des Ecuries-d'Artois, au domicile de J. Lemaître. J. Lemaître était encore en proie à une fièvre intense. Cependant le religieux fut reçu. Il dit au malade :

— « Mon cher maître, le cardinal Amette, sachant que vous étiez souffrant, m'envoie prendre de vos nouvelles. Son Eminence serait toute disposée à venir elle-même vous voir et vous réconforter, si cela vous était agréable. — Je vous remercie de votre démarche, mon Père, répondit J. Lemaître, je remercie le Cardinal, mais je suis mieux. — Mon cher maître, reprit le religieux, nous prions tous pour votre prompt rétablissement, unissez vos prières aux nôtres, et, si vous souffrez davantage, offrez vos souffrances au Bon Dieu. — Je vous le promets, mon Père. — Vous me le promettez ? — Je vous le promets. »

Il guérit. Quelques semaines après, il assistait à un baptême, en qualité de parrain. Le moment venu de réciter avec le prêtre le *Credo* et le *Pater*, il prononça distinctement, lentement, fermement les paroles du Symbole et de l'Oraison dominicale. Puis, soudain, ses yeux se remplirent de larmes...

A son village de Tavers, où il avait coutume de passer une partie de l'été, il entretenait d'affectueuses relations avec « son » curé. Il assistait régulièrement, le dimanche, à la grand'messe. Ce n'était pas, comme le diront quelques esprits grincheux, pour plaire à sa mère : car, celle-ci morte (en 1911), il est resté fidèle à sa pratique. Un jour, prévoyant qu'il ne serait pas libre à l'heure de la grand'messe, il vint à la messe de 7 h. 1/2. Détail charmant : il avait été, en 1900, parrain à Tavers ; et tant que l'enfant fut une toute petite fille, incapable de se conduire même dans le plus simple livre de messe, Lemaître la plaçait sur le banc, à côté de lui, lui tournait les pages, lui indiquait du doigt où l'on en était de l'office divin.

Il faisait dire la messe pour ses défunts. Jeune professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, à vingt-huit ans, il perdit sa femme, avec l'enfant qu'elle venait de mettre au monde (4 mars 1884). Mme Jules Lemaître avait été assistée, sur son lit de mort, par le P. Joyard, Supérieur des Jésuites de Grenoble ; et celui-ci aimait à raconter que Lemaître plus d'une fois lui envoya de Paris des honoraires de messes à l'intention de la défunte. Le P. Joyard eut toujours confiance que Lemaître reviendrait à Dieu, et il priait souvent pour lui [1]. A Tavers, tous les dimanches, à l'issue de la messe, il allait sur la tombe des siens faire une prière encadrée de deux grands signes de croix.

Tout cela n'est pas d'un homme qui a dit adieu à la foi. Quelqu'un qui l'a soigné durant des années, qui a été le témoin de sa vie quotidienne, a certifié au P. Janvier que tout cela, chez Lemaître, procédait vraiment de l'esprit chrétien, et que ce n'était point simple affaire de traditionalisme, ou de sens des convenances, ou de protestation contre les violences de l'impiété. Lemaître était la droiture même ; et nul ne récusera le témoignage qui

[1] Voir, sur ceci, **Une physionomie originale d'apôtre : le R. P. Henry Joyard, S. J.**, par le P. André Durand, p. 209, une des monographies religieuses les plus savoureuses et les plus riches de traits apostoliques que vous puissiez désirer (in-8 de 350 p., Paris, Beauchesne ; cf. *Ami* 1910, p. 522).

se dégage de cet ensemble de pratiques religieuses.

Il s'égayait gentiment des bévues de ses confrères en matières religieuses ; et ce n'est pas lui qui aurait confondu le calice avec le ciboire, ou parlé du coq de S. Paul, ou identifié (comme on le fait si souvent dans ce monde-là) Immaculée Conception et parthénogénèse. Il avait gardé de toutes ces choses, liturgiques ou catéchistiques, une mémoire que n'entretiennent point avec cette exactitude ceux qui ont renoncé à la foi : nous en avons des preuves quotidiennes dans nos journaux. Un de ses confrères à l'Académie, Paul Deschanel, s'étant étonné que l'évêque martyr que Lamartine met en scène dans *Jocelyn* tienne tant à recevoir les derniers sacrements et semble ainsi redouter de comparaître devant Dieu au moment où il va mourir pour sa cause : — Mais, répond Lemaître, ce que le vieil évêque désire, c'est moins l'absolution que la communion. Dieu pour qui il s'immole lui pardonnera ses fautes, mais il veut s'unir une dernière fois à Lui avant de monter à l'échafaud, et, comme il ne peut célébrer lui-même la messe, il conjure Jocelyn d'accepter, en dépit de ses scrupules, l'ordination sacerdotale et de le communier encore : — remarque ingénieuse, qui suppose un sentiment délicat des exigences de la piété chrétienne. (Morice, p. 257).

Sur ses derniers instants, voir notre article, mentionné plus haut, de 1920. Un détail complémentaire, que nous donne le P. Janvier : le 1er août 1914, jour du décret de mobilisation générale, on lui a d'abord caché la sinistre nouvelle. Il n'est pas vrai, comme cela a été dit, qu'on ait affiché le décret sur sa porte. Il a entendu le tambour battre et les cloches sonner le tocsin ; mais il a cru d'abord à un incendie, non à la guerre. Ce n'est qu'ensuite que quelqu'un l'a détrompé. Il a pâli alors affreusement ; et c'est à ce moment sans doute qu' « après un long recueillement, levant ses yeux bleus vers la cime des peupliers frémissants, » il aura dit ces mots que nous rapportait l'autre jour le *Temps* (5 août 1924) : — « Ah ! si seulement Dieu voulait accepter ce qui me reste de vie pour la victoire de la France !... Il est vrai que ce n'est pas une belle offrande : je n'ai plus de souffle ! » Dieu agréa son sacrifice ; et la nouvelle de la guerre détermina la crise cardiaque à laquelle il allait succomber. Il avait dit, à plusieurs reprises, pendant sa vie, qu'il voulait « mourir avec les Sacrements de l'Eglise » : Dieu lui fit cette grâce.

VI. — La revue italienne *Scuola cattolica* vient de publier, pour les fêtes du VIe centenaire de la canonisation de S. Thomas, un fascicule à part (juillet-septembre 1924) intitulé : **Scritti vari** *nel VI centenario della canonizzazione di S. Tommaso d'Aquino*, gr. in-8 de 296 p., illustré de nombreuses phototypies hors texte, prises des grands maîtres, Angelico, Orcagna, Filippo Lippi, Traini, Benozzo Gozzoli, Zurbaran, etc. (Milan, via S. Andrea, 10). Des professeurs d'Universités ou de Séminaires (Université Grégorienne de Rome, Université catholique du Sacré-Cœur de Milan, Université royale de Bologne, Université catholique de Fribourg de Suisse, Séminaire de Gênes, etc.) y étudient quelques-uns des aspects de la pensée du Saint : la théologie de S. Thomas, la pensée de S. Thomas, foi et miracles dans la pensée de S. Thomas, les triomphes de S. Thomas, son exégèse, son ascétique, S. Thomas et la répression de l'erreur, le traité *De Regimine Principum* et les doctrines politiques de S. Thomas, S. Thomas et Kant, S. Thomas et S. Augustin, une source probable du *Lauda Sion :* un ms. ayant appartenu à un cardinal Orsini, dominicain et grand ami de S. Thomas, et où nous trouvons deux proses dont le *Lauda Sion* a suivi le rythme : l'une en l'honneur de S. Thomas de Cantorbéry, en 20 strophes, dont la première est :

> Gratulantes celebremus
> Festum Thomæ et cantemus
> Martyris præconia ;

l'autre, pour l'Invention de la Sainte Croix, en 25 strophes (comme le *Lauda Sion) :*

> Laudes Crucis attollamus
> Nos qui Crucis exsultamus
> Spiritali gloria.

Rythme très fréquent à cette époque : un autre exemple nous en est fourni par la Prose de l'Immaculée-Conception *Dies ista celebretur*, composée à l'abbaye St-Nicaise de Reims, entre 1257 et 1259, et insérée dans le riche *Prosarium* des églises de Reims et de Paris [1].

La dissertation sur *S. Thomas et S. Augustin* (p. 22-34) est l'œuvre du P. Charles Boyer, S. J. (de l'Université Grégorienne), auteur jadis de deux monumentales thèses sur S. Augustin, soutenues en Sorbonne : *L'Idée de Vérité dans S. Augustin*, et *Christianisme et néoplatonisme dans la formation de S. Augustin (Ami* 1921, p. 411-4 ; 1923, p. 275 7). Dès l'apparition de S. Thomas, les augustiniens de ce temps, qu'il dérangeait dans leur possession de l'enseignement, se sont évertués à le représenter comme un pourfendeur de S. Augustin. Et ce procédé a été repris de nos jours, en divers milieux, pour des motifs qui ne sont pas de pur amour de la vérité. Un Allemand, le Dr Hessen, imputait même l'an dernier à S. Augustin la doctrine d'une connaissance de Dieu immédiate, intuitive, et prétendait que c'est là « désormais un résultat assuré de la recherche scientifique » : il est vrai que son travail à peine paru était contredit et réfuté vigoureusement par d'autres Allemands [2].

[1] Le recueil se termine par une très riche bibliographie de *La recente letteratura tomistica* (p. 195-281), suivie d'une *Chronaca della commemorazione tomistica*, p. 282-296.

[2] Le prochain livre de M. Gilson sera : *S. Thomas interprète de S. Augustin*. M. Gilson est un des meilleurs artisans de la renaissance de l'étude des philosophies médiévales : professeur d'histoire de ces philosophies à la Sorbonne, Directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes religieuses, collaborateur de la *Revue Philosophique*, de la *Revue de Métaphysique et de Morale*, de la *Revue d'Histoire franciscaine*, fondateur et directeur de la collection *Etudes de philosophie médiévale*, il nous donnait, il y a deux ans, en 2 petits volu-

S. Thomas certes a été en désaccord avec les augustiniens de son temps, qui d'ailleurs eux-mêmes ne s'entendaient pas entre eux. Mais il a toujours professé la plus profonde estime et vénération pour S. Augustin. Il a vu toujours en lui le plus grand des Pères ; il le cite sans cesse, jusqu'à onze fois dans le corps d'un même article *(S. Th.*, III, q. 1, a. 2). S. Augustin suit Platon, mais il le corrige [1] ; S. Thomas suit Aristote, mais il le corrige à son tour, le « baptise ; » et de ce double baptême naît un même courant doctrinal.

Où S. Thomas contredit S. Augustin, c'est dans des matières qui sont sans rapport avec la foi. Là, S. Augustin suit Platon sans le discuter, sans le faire sien : il se contente de répéter, plus qu'il n'affirme [2]. En ce cas, ce sont les Platoniciens que l'on contredit, bien plutôt que S. Augustin lui-même : par exemple, quand S. Augustin dit (ou semble dire) que la lumière est une substance : il n'est en ceci qu'un écho, et S. Thomas le sait [3], — ou encore quand il nie, avec Platon (mais à l'encontre d'Aristote), que la matière des corps célestes soit d'une autre essence que celle de notre terre *(S. Th.*, I, q. 66, a. 2, ad 1m, cf. 2 d. 14, a. 2), — ou encore quand il semble attribuer à l'âme seule la production de l'espèce sensible et celle du phantasme, le corps ne jouant guère que le rôle d'avertisseur, en quoi il suit Platon, sans penser à la solution d'Aristote, qui, faisant de la sensation et de l'image des produits du composé, évite la difficulté qui préoccupait S. Augustin, et ne met pas dans l'agent moins de perfection que dans le patient *(S. Th.*, I, q. 84, a. 6, c. et ad 2m), — ou encore quand il émet, sous forme dubitative, l'idée que l'âme du premier homme aurait été créée avant son corps, trop platonicien encore en ceci et ne liant pas l'âme au corps par des liens aussi essentiels qu'a fait Aristote.

D'où cette première règle d'interprétation : ne pas prendre comme opinions fermes de S. Augustin, comme appuyées de son autorité, des assertions secondaires, sans rapport avec la foi, qui d'ailleurs ont souvent une part de vérité, mais qu'il a acceptées sans les examiner bien personnellement, précisément parce qu'aucune exigence de la foi ne l'y contraignait.

Et cette autre règle : bien se garder de confondre S. Augustin avec Platon quand il s'agit de doctrines fondamentales et qui intéressent la foi.

Par exemple, la théorie de la connaissance. Platon a le grand mérite d'exalter l'intelligence ; mais les Idées dont il parle, *hors des choses de ce monde comme hors de Dieu*, n'apportent que des difficultés nouvelles et ne résolvent rien. — S. Augustin ici christianise Platon : il met dans l'intelligence divine les raisons des choses, celles des espèces et celles des individus ; et ces idées ainsi identifiées avec la Réalité suprême sont les principes derniers, l'explication ultime de l'être des choses comme de la vérité de notre connaissance ; mais il ne supprime pas les intermédiaires, l'activité humaine. Et S. Thomas, de son côté, tout en analysant les arguments qu'Aristote accumule contre la théorie de Platon, réserve les droits de l'exemplarisme augustinien : « Sciendum autem quod illa ratio, etsi destruat *exemplaria separata a Platone posita*, non tamen removet divinam scientiam esse rerum omnium exemplarem [1]. » — S. Augustin est si loin d'admettre dès ici-bas une vision immédiate des raisons éternelles en elles-mêmes, telles qu'elles sont en Dieu, qu'au contraire il assure que seules des âmes préparées à cette félicité, les âmes des Bienheureux le peuvent faire. Il est si loin d'enseigner que l'on voit en Dieu les idées des choses matérielles, qu'au contraire il le rejette explicitement comme une absurdité et rappelle que c'est par l'expérience et les recherches faites à travers le temps et l'espace que s'édifie la science.

Aussi S. Thomas n'accepte pas que l'on allègue S. Augustin contre sa théorie de la connaissance intellectuelle. S. Augustin n'a jamais pensé que notre intelligence fût passive, qu'elle reçût de Dieu, toutes faites, sans collaboration véritable de l'expérience sensible, les idées qui sont sa lumière ; et dès lors qu'il dit que les savants ne voient pas dans les raisons éternelles ce qu'ils découvrent des choses de ce monde, c'est donc, conclut S. Thomas, que selon lui les savants acquièrent leur science par l'activité de leur intelligence au contact de la réalité sensible. Activité qui ne peut être que celle de l'intellect agent et ne peut s'exercer sans ce qu'Aristote appelle l'abstraction. S. Augustin dit encore que l'esprit voit son objet dans une lumière qui est de même nature que lui : c'est donc une lumière créée, donc l'intellect agent.

Si S. Augustin se contente souvent de présenter le résultat de notre activité intellectuelle comme imprimé en nous par l'influence des idées divines, c'est que cette manière de voir, en elle-même très exacte, satisfait plus directement à ses préoccupations et aux problèmes qu'il se pose, comme il se les pose. Le détail ou le mode selon lequel est réalisée cette impression l'intéresse rarement. Mais quelques textes explicites, d'autres à tout le moins favorables, et le mouvement naturel de la doctrine au point où il l'abandonne, témoignent qu'il ne concevait pas notre intelligence comme une simple réceptivité, mais comme une lumière mise en nous par le Créateur, et qui, se projetant activement sur le monde sensible et réfléchissant sur sa propre activité, cause toute notre science, celle du

mes de la Collection Payot, un excellent résumé de l'histoire de la *Philosophie au moyen âge*. Autres ouvrages : *Le Thomisme, Introduction au système de S. Thomas d'Aquin ; La Philosophie de S. Bonaventure ; Etudes de Philosophie médiévale ;* etc.

[1] *S. Th.*, I, q. 84, a. 5 : Augustinus, qui doctrinis Platonicorum imbutus fuerat, si qua invenit fidei accommoda in eorum dictis, assumpsit ; quæ vero invenit fidei nostræ adversa in melius commutavit.

[2] *S. Th.*, I, q. 77, a. 5 ad 3m : In multis autem, quæ ad philosophiam pertinent, Augustinus utitur opinionibus Platonis, non asserendo, sed recitando.

[3] 2 d. 13, a. 3, ad 1m : Augustinus non intendit hoc asserere quasi fidei conveniens, sed sicut utens his quæ philosophiam addiscens audierat. Et ideo illæ auctoritates *parum cogunt*.

[1] Sertillanges, O. P., dans *Mélanges thomistes*, Kain 1923 : « ... Chaque idée humaine tient ainsi aux Idées de Dieu, et se perd dans cet inconnaissable éclairant d'où vient toute lumière. S'il n'y avait pas en Dieu les *raisons* de toutes choses, il s'ensuivrait une double destruction, celle de l'objet où ces raisons s'incarnent et celle du sujet qui en reçoit communication. Rétablies, les Idées créatrices fondent les choses, et par elles la pensée, et par elles, à la suite, l'action dont la pensée est la règle. »

monde, celle de l'âme, celle de Dieu. Aussi S. Thomas se croyait-il en droit de penser que dans ses propres formules et dans ses précisions péripatéticiennes entrait naturellement le large et magnifique courant des intuitions d'Augustin.

On pourrait suivre encore sur d'autres terrains l'interprétation que propose S. Thomas de la philosophie augustinienne... Comme il semble peu, en particulier, se douter des oppositions que l'on a voulu voir entre son intellectualisme et le volontarisme d'Augustin ! C'est sa propre conception de la béatitude qu'il reconnaît dans la définition célèbre : *gaudium de veritate*... S'il juge la philosophie augustinienne, sur quelques points, opposée à l'aristotélisme, il en accepte la substance, et il la défend contre des exégètes trop attachés à la lettre... Il n'est pas indifférent, à l'heure où la voix des Papes recommande la doctrine de S. Thomas, de savoir si la philosophie de S. Augustin est en lutte contre cette doctrine, ou si elle s'accorde profondément avec elle. Si c'est l'accord qui existe comme nous le croyons, notre tradition philosophique chrétienne conserve la gloire de son antiquité, et notre confiance en celui que S. Thomas appelait le plus grand des Pères de l'Eglise n'est pas amoindrie.

VII. — Mgr de la Porte, ancien évêque du Mans, a recueilli en plaquette (in-12 de 30 p., 1 f., Téqui) un article sur la mère de dom Bosco : **Une mère de prêtre : Marguerite Bosco.** C'est le tableau, non pas seulement de la première éducation de dom Bosco et de son frère par leur mère, restée veuve après quelques années de mariage (quelques pages seulement y sont données), mais surtout de l'action exercée par Marguerite Bosco aux côtés de son fils, dans l'apostolat de l'enfance ouvrière. Dom Bosco, quand il s'engagea, tout jeune prêtre, dans cet apostolat, avait besoin de quelqu'un auprès de lui : il demanda sa mère. Celle-ci, avec un dévouement héroïque, accepta, liquida tout son avoir, ses terres, ses bijoux mêmes, pour tout consacrer à l'œuvre naissante, pour s'en aller, en somme, vers un formidable inconnu. Elle eut confiance en Dieu et en son fils. Dieu bénit son sacrifice. Elle eut, chez son fils, non seulement la charge du temporel, mais Dieu lui donna d'exercer une influence incomparable sur toute cette marmaille, sur ces *ragazzi* turbulents, naturellement ingrats, et à qui Mme Bosco inspira tout de suite un respect, une vénération extraordinaire. Dom Bosco était le père ; Marguerite Bosco fut la mère. Il y a là un tableau infiniment touchant de ce que peut une femme chrétienne. Elle passa, dans ce ministère, les douze dernières années de sa vie (1844-1856). Quand elle mourut, dom Bosco célébra le Saint-Sacrifice dans la crypte de la *Consolata*, à Turin, et pria longuement :

« O miséricordieuse Vierge, nous sommes maintenant, moi et mes fils, sans mère ici-bas ; soyez désormais, d'une manière spéciale, ma mère et leur mère ! »

LITURGIE

Q. — Est-il permis d'exposer le Saint-Sacrement pendant une messe basse (v. g. le premier vendredi du mois) ou de donner un salut, alors qu'au milieu de l'église, tendue de noir, se trouve la représentation funèbre (catafalque recouvert du drap mortuaire et environné de cierges), en vue d'un enterrement qui doit se faire dans la matinée ?

Il y a lieu de noter qu'entre la bénédiction du Saint-Sacrement et l'enterrement il y a toujours le temps suffisant pour dresser le catafalque et les accessoires ; mais le sacristain agit ainsi pour s'avancer.

R. — **Ce serait méconnaître l'esprit sinon le texte des règles liturgiques, que de laisser le sacristain agir de la sorte.**

L'exposition publique du Saint-Sacrement, quelle qu'en soit la durée, a toujours été considérée comme incompatible avec des rites ou même simplement un apparat funèbres. Ainsi, pendant qu'elle a lieu dans une église, les messes de *Requiem* y sont normalement interdites à tous les autels [1], et, s'il y a une exception pour le seul cas où le deuxième jour de l'exposition solennelle des Quarante-Heures coïncide quelque part avec la Commémoraison de tous les fidèles défunts, c'est à la condition expresse que les messes de *Requiem* y seront alors célébrées en ornements violets et à un autel autre que celui où le Saint-Sacrement est exposé [2].

Il ne faut donc pas s'étonner qu'ayant un jour à régler les modalités d'une fondation pieuse comportant à la fois une courte exposition du Saint-Sacrement et l'absoute, la S. C. des Rites ait décrété qu'on ne pouvait procéder à l'exposition qu'après avoir terminé l'office funèbre et avoir, s'il était possible, enlevé le catafalque. (S. R. C., 13 juillet 1883, n. 3582, ad 4).

Q. — Je suis aumônier d'un Carmel, et, bien entendu, pour la célébration de la sainte messe, je me conforme à l'*Ordo* de l'Ordre. Toutefois, le 9 août dernier, comme cet *Ordo* portait : *Vigilia S. Laurentii, simpl.*, et que notre *Ordo* diocésain mentionnait la fête du B. Jean-Marie Vianney, j'ai cru que, pour satisfaire ma dévotion particulière envers ce Bienheureux, patron spécial du clergé français, je pouvais dire sa messe en union avec tous mes confrères de France.

Ai-je eu tort ? On me dit que j'étais *obligé* de célébrer la messe de la vigile, et que je ne pouvais pas prendre celle du B. Curé d'Ars.

R. — **Vos contradicteurs ont raison.**

Si, comme il est vraisemblable, c'est vous qui célébrez chaque jour dans la chapelle des Carmélites la messe conventuelle proprement dite, il ne vous est pas loisible, quel que soit pour vous et pour elles le rite de l'office occurrent, de prendre à cet effet telle messe qu'il vous plaira ; bien que prêtre séculier, vous devez toujours célébrer comme messe conventuelle celle qui répond à leur office choral du jour, en tenant compte toutefois des dérogations prévues par les Nouvelles rubriques du Missel (tit. I, n. 4) pour le cas de la messe conventuelle unique. (Cf. *Codex*, can. 610, § 2 ; S. R. C., 17 juin 1896, n. 3927, ad 1 ; 11 févr. 1910, n. 4248, ad 1 ; Commiss. d'interprét. du *Codex*, 20 mai 1923, § III).

[1] Nouv. rubr. du Missel, tit. III, n. 12 ; S. R. C., 10 févr. 1685, n. 1744, ad 2 ; 19 déc. 1829, n. 2671 ; 19 juin 1875, n. 3357 ; 13 juin 1900, n. 4058, ad 2 ; 31 mars 1909, n. 4235, ad 7 ; *Instr. Clem.*, § XVII.

[2] Benoît XV, constit. *Incruentum*, 10 août 1915 ; Nouv. rubr. du Missel, tit. X, n. 1 ; S. R. C., 27 juin 1868, n. 3177 ; 14 juin 1873, n. 3302, ad 2 ; 9 juillet 1895, n. 3864, ad 4. — Cf. Gardellini, *in Instr. Clem.*, § XVII, n. 9 et 10.

Mais alors même que la messe célébrée par vous le 9 août dans la chapelle principale des Carmélites n'eût pas été la messe conventuelle, il ne vous eût pas été davantage permis d'y lire celle du B. Jean-Marie Vianney, dont, conformément à votre *Ordo* diocésain, vous aviez récité l'office. C'est seulement aux jours où les messes votives ou de *Requiem* privées ne sont empêchées ni par le rite ni par la nature de l'office occurrent de l'église ou de la chapelle publique ou semi-publique dans laquelle on célèbre, que l'on peut à son gré dire *privatim* soit l'une de ces messes, soit la messe conforme à l'office de ladite église ou chapelle ou encore à celui que l'on a récité soi-même. (Nouv. rubr. du Missel, tit. IV, n. 6 ; S. R. C., 9 juillet 1895, n. 3862 ; 14 mars 1896, n. 3892, ad 5 ; 22 mai 1896, n. 3910). Or, le 9 août, l'occurrence de la vigile de S. Laurent était partout, — et donc, comme l'indiquent d'ailleurs les avis généraux de l'*Ordo* des Carmélites, dans la chapelle de celles-ci, — un obstacle à la célébration des messes votives ou de *Requiem*. (Nouv. rubr. du Missel, tit. II, n. 1 ; tit. III, n. 9). Par conséquent, en y célébrant la messe ce jour-là, vous n'aviez pas le droit de la faire concorder avec votre office particulier.

Q. — L'aumônier d'un couvent cède, après bien des hésitations, aux prières d'une religieuse malade qui, ayant reçu l'Extrême-Onction quelques mois auparavant, demande à la recevoir de nouveau. Pour que les voisines ne s'en aperçoivent pas, il la lui administre en secret, seul, sans cierge allumé, sans surplis ni étole.

Je vous serai extrêmement reconnaissant de vouloir bien me dire ce que vous pensez : 1° de l'aumônier administrant ainsi une seconde fois ce sacrement ; 2° de la manière dont il l'a administré.

R. — Ad I. La loi est formelle et très nette : il est défendu de réitérer l'administration de l'Extrême-Onction à un malade tant que dure pour lui le même danger de mort : « In eadem infirmitate hoc sacramentum iterari non potest, nisi infirmus post susceptam unctionem convaluerit et in aliud vitæ discrimen inciderit. » (*Codex*, can. 940, § 2. Cf. Conc. Trident., sess. XIV, *Doctr. de sacram. Extr. Unct.*, cap. III ; Rituel, tit. v, c. 1, n. 14).

Si donc, dans le cas dont il s'agit, la religieuse malade, après avoir une première fois reçu en péril de mort le sacrement de l'Extrême-Onction, s'est trouvée ensuite convalescente pendant un temps assez long pour qu'on ait été fondé à la considérer alors comme hors de danger [1], et qu'au bout de ce temps elle ait subi une recrudescence de la même maladie avec, de nouveau, des symptômes alarmants, l'aumônier pouvait et devait procéder à une nouvelle administration de ce sacrement. (Cf. S. Thomas, *Summa theol.*, Suppl., qu. XXXIII, art. II ; *Ami*, 1914, p. 137 ; 1920, p. 38). Il en eût été de même *a fortiori* si les deux dangers de mort s'étaient manifestés dans deux maladies successives différentes.

Dans toute autre hypothèse, l'aumônier ne pouvait en conscience se prêter au désir de la malade et lui réitérer l'Extrême-Onction.

Ad II. Pour l'Extrême-Onction, il faut qu'il y ait un cierge de cire dans la chambre du malade ; le prêtre doit être accompagné d'au moins un clerc ou servant, et il lui est absolument prescrit de se revêtir du surplis et de l'étole violette pour administrer le sacrement. (Rituel, tit. v, c. 2, n. 1, 2 et 4). En ce qui concerne cette dernière prescription, la S. C. des Rites (16 déc. 1826, n. 2650, 2a *facti spec.*, ad 2) réprouve toute coutume contraire, et d'après S. Alphonse de Liguori (*Theol. mor.*, l. VI, n. 726) un prêtre qui, hors le cas d'urgente nécessité, administrerait l'Extrême-Onction sans surplis ni étole, se rendrait coupable d'une faute grave.

Aucune nécessité de ce genre n'existant dans le cas ci-dessus exposé, l'aumônier n'était pas dispensé d'observer à la lettre les rubriques du Rituel. Par ailleurs, de quel motif pouvait-il s'autoriser pour administrer le sacrement en cachette ?

[1] Une amélioration de quelques jours seulement, suivie de rechute, serait plus apparente que réelle ; elle n'empêcherait pas le premier danger de subsister à l'état latent. — Dans le doute si l'on se trouve en présence d'un nouveau péril de mort vraiment distinct du premier, il vaut mieux administrer derechef le malade. (Benoît XIV, *De synodo diœc.*, l. VIII, c. VIII, n. 4).

Q. — Les religieux qui ont un calendrier propre sont-ils tenus non seulement de célébrer la fête du Patron principal du lieu (diocèse, ville, etc.), mais encore de la célébrer *selon le Propre du diocèse ;* ou bien suffit-il qu'ils la célèbrent en prenant au Commun l'office et la messe ?

R. — Pour célébrer la fête du Patron principal ou les fêtes des Patrons principaux du lieu auxquelles ils sont astreints [1], les réguliers doivent en principe prendre l'office et la messe propres concédés par le Saint-Siège au clergé séculier de ce lieu, à moins toutefois qu'à un titre quelconque ils n'aient chez eux la même fête avec un office et une messe plus propres encore : « Quoad festa localia, quæ a regularibus ut supra servanda sunt [2], ipsi uti debent officio et missa clero sæculari concessis, nisi eadem festa ab ipsis regularibus jam habeantur cum officio et missa magis propriis. » (S. R. C., 28 févr. 1914, *Decretum de festis localibus quæ a religiosis recoli debeant*, § V. Cf. 20 mars 1683, n. 1708, ad 1 ; 31 août 1867, n. 3157, ad 1, qu. 3).

[1] Si, dans le calendrier propre au clergé séculier, le Patron principal ou les Patrons principaux du lieu ont plusieurs fêtes au cours de l'année, les réguliers n'ont à célébrer, pour chacun de ces Patrons, que la plus solennelle des fêtes. (S. R. C., 9 juillet 1895, n. 3863, § I ; 28 févr. 1914, *Decr. de fest. localibus, etc.*, § IV).

[2] Dans le paragraphe précédent du même décret, il est stipulé qu'outre la fête du Patron principal ou les fêtes des Patrons principaux du lieu, les réguliers doivent encore célébrer celles du Titulaire et de l'anniversaire de la Dédicace de l'église cathédrale du diocèse dans lequel ils demeurent. (Cf. Nouv. rubr. du Bréviaire, tit. IX, n. 2).

IMPRIMATUR

Lingonis, die 19 novembris 1924.

EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le Gérant : F. FROSSARD

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

ANÉMIE

NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE, CHLOROSE
Sirop de DESCHIENS à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul-Baudry. R.C. Seine 207.204.

25 ANS D'EXPÉRIENCE

LAMPE TITUS

à incandescence par l'essence ou le benzol

UNE MERVEILLE.

Fonctionne SANS LIQUIDE

La Plus PUISSANTE
La Plus ÉCONOMIQUE
La Plus BELLE LUMIÈRE

SANS PRESSION
GARANTIE
INEXPLOSIBLE

8 JOURS à l'ESSAI

pour la Province à toute personne qui en fera la demande

CATALOGUE FRANCO

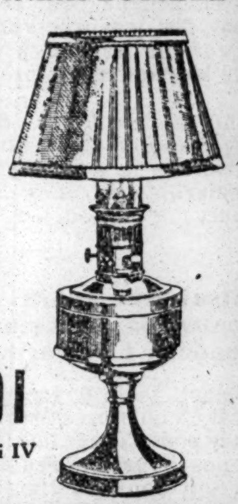

Établissements

TITO-LANDI

23 bis, Boulevard Henri IV
PARIS

VITRAUX D'ART

Charles CHAMPIGNEULLE, 96, *rue Notre-Dame des Champs*, à PARIS R. C. Seine 87.225
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

CIERGES & BOUGIES D'EGLISES R. C. Romans 1.187

BOUGIES, CIERGES et SOUCHES en STEARINE PURE jusqu'au calibre 16.
Franco à partir de 50 fr. Régie en plus.
Renseignements, prix courant général sur demande
MOUTINOT & Cie. — Mon fondée en 1880. — St-RAMBERT-D'ALBON (Drôme)

VINS DE MESSE

SOCIÉTÉ ANONYME VITICOLE

SEULE MAISON du diocèse dont les Vins de Messe soient garantis liturgiquement purs par l'Evêché de Perpignan.
S'adresser : Abbé P.-C. Aujaleu, Espira-de-l'Agly (Pyr-Orles)

R. C. Seine 1 079

Rhumes. Toux

GRIPPE
CATARRHES, ASTHME
LARYNGITES et BRONCHITES
SUITES de COQUELUCHE et ROUGEOLE

PULMOSERUM BAILLY

Réparateur puissant des Organes de la Respiration
Employé dans les Hôpitaux
Recommandé par la Majorité du Corps Médical Français
Adopté par plus de 30.000 Médecins Etrangers

MODE D'EMPLOI :
Une cuillerée à soupe, matin et soir
Le flacon, 8 fr. 80; les 3 flacons, 28 fr. franco contre mandat
Toutes Pharmacies
BROCHURE SUR DEMANDE

Exiger le nom
PULMOSERUM-BAILLY
15, Rue de Rome. PARIS

VINS DE MESSE

— BANYULS DOUX & GRENACHE SEC —
vinifiés selon les décrets liturgiques
Roussillon et Vin blanc de table
Hré-P. SOULIER, à Collioure (Pyrénées-Orles) R. C. Céret 686
avec les meilleures références ecclésiastiques
Prix-ct franco. — Echantillons contre 2 fr. en t. poste

Fondée en 1830

Registre du Commerce Seine, n° 43.793

LA NATIONALE

Siège Social
2, Rue Pillet-Will
PARIS

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

Rentes Viagères immédiates ou différées

aux taux avantageux des nouveaux tarifs
L'augmentation du revenu par la Rente Viagère est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.
Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

CHEMISES, GILETS, CALEÇONS "TETRA"
Tissus spongieux remplaçant avantageusement la flanelle.
EXIGEZ cette MARQUE
GROS : Société Française des Tissus TÉTRA
12, Rue de Hanovre, PARIS-2e
R. C. Seine 101 853

ARTHRITIQUES

VICHY CÉLESTINS

Élimine l'Acide Urique

R. C. Paris 80051.

belle, Perruchot, etc. ; M. Chabot en a lui-même écrit un bon nombre dans ce style musical franc, chantant, bien cadencé, qui caractérise sa manière. Ces cantiques sont pour la plupart à une voix ; on en trouve cependant un bon nombre à 2, 3 et 4 voix ; pour quelques-uns même, l'accompagnement est donné (l'accompagnement de tout ce 1er recueil a été publié chez le même éditeur, 9 f. 90 franco).

Le 2e volume contient, pour les saluts du Saint-Sacrement et pour les fêtes diverses, quelques pièces grégoriennes et beaucoup de pièces polyphoniques à 2, 3 et 4 voix égales ou inégales ; elles sont empruntées à des auteurs anciens, tels que Palestrina, Viadana, Vittoria, Bach, Haydn, etc., ou modernes, spécialement au recueil de Nikel ainsi qu'à Couturier, Perruchot, etc., ou bien sont de M. Chabot lui-même. Il va sans dire qu'un tel recueil est rigoureusement conforme aux instructions pontificales sur la musique sacrée.

Le fond de ces deux ouvrages est indubitablement de la musique d'église, d'une excellente tenue artistique et d'un bon goût incontestable. Le premier volume peut être adopté dans toutes les paroisses et communautés. Le second suppose qu'on possède les éléments d'un chœur à voix égales ou mixtes. Il est incroyable qu'on ait pu enfermer tant d'excellentes choses dans deux si minces volumes, aux pages nombreuses, d'une lisibilité parfaite (l'impression a été confiée à la maison Desclée), et surtout à un bon marché aussi exceptionnel par les temps actuels. Aussi nous recommandons sans hésitation à tous nos confrères qui veulent vraiment *du nouveau* en même temps que *du sérieux* en fait de musique sacrée, d'acheter ces deux excellents petits volumes : ils ne s'en repentiront pas.

II. — Sous le titre : *Vade-mecum de l'organiste,* M. Chabot publie également, en fascicules séparés, des accompagnements grégoriens pour les chants les plus usuels. Nous avons sous les yeux le 3e de ces fascicules, qui ne contient que de la musique pure. La plupart des versets sont très courts, à 2 et 3 parties, rarement à 4 ; ils sont faciles ; ils sont caractérisés par leurs mélodies nettes, bien lancées, passant volontiers d'une partie à l'autre, par l'unité d'impression que laisse chaque pièce et par la richesse de l'harmonie même quand le morceau n'est qu'à deux parties. Tout cela révèle un maître, qui pour réussir n'a pas besoin d'avoir recours à des moyens aussi mesquins que le chromatisme ou les changements brusques et maladifs de tonalités, de mesures et de mouvements. Comme ces pièces sont pour l'harmonium, nous eussions aimé que l'auteur fût moins avare de ses indications relatives à la rapidité ou à la lenteur de l'execution et qu'il désignât, au moins d'une façon générale, les jeux à employer. Ce fascicule n'en reste pas moins l'un des meilleurs ouvrages récents ; il nous donne de la musique d'harmonium vraiment digne d'être exécutée pendant les offices.

BARGILLIAT. **Prælectiones Juris canonici.** — 2 vol. in-12 de XII 544 et 524 p., 16 f., *franco* 17 f. 50. — Paris, Beauchesne, Berche et Pagis.

C'est une 37e édition. Voilà un chiffre qui est le plus éloquent des éloges. Aussi bien nos lecteurs savent que c'est un des canonistes dont la mention a toujours été fréquente dans nos colonnes. Inutile d'ajouter que Bargilliat a refondu son Manuel en conformité avec le Code ; et 6.000 exemplaires déjà en ont été vendus depuis cette refonte.

Mgr ELIE BLANC **La synthèse des connaissance humaines.** — In-12 de 165 p. — Paris et Lyon, Vitte.

Cet ouvrage se divise en deux parties. La première est un exposé didactique de la synthèse qu'il convient de faire de toutes les connaissances humaines ; c'est, en d'autres termes, une classification raisonnée de toutes les sciences, faite en les définissant et en les appréciant d'après la doctrine scolastique. La seconde partie étudie et critique les différents essais de synthèse générale faits par les Grecs, par le moyen âge, et par les philosophes de l'époque moderne.

Les vues que développe ici l'éminent auteur méritent autre chose que le dédain d'esprits superficiels. Seule en effet une classification *raisonnée et justifiée,* comme l'est celle-ci, permet de donner à chaque branche du savoir humain l'importance relative qu'elle mérite. Les incontestables lacunes de l'enseignement officiel tel qu'il est donné en France ne sont que la suite des appréciations fausses portées sur la valeur et la prépondérance de telle ou telle science. Mgr Blanc le montre avec force et clarté, et il indique nettement aussi, et avec insistance, les méfaits sociaux qui sont la conséquence nécessaire des synthèses mal équilibrées. Cette œuvre, digne du renom de philosophe que s'est acquis l'auteur par tant de travaux, est de celles qui éclairent la route du pédagogue et celle de l'homme politique. Elle ne passera pas inaperçue.

Des Congrégations en France... Pourquoi pas ? par l'abbé Thellier de Poncheville. — Broch. in-16 de 32 p., 0 f. 50 (4 f. 75 les 10, 43 f. le cent). — Editions *Spes,* 17, rue Soufflot, Paris.

A l'heure où l'on amnistie ceux qui n'ont point fait leur devoir pendant la guerre, va-t-on renvoyer en exil ceux qui n'ont point marchandé leur sang ni leur dévouement ?... M. Th. de P. démontre combien sont peu fondés les préjugés que certaines gens gardent encore à l'égard des Congrégations. Puis, rappelant comment nos missionnaires font au loin connaître et aimer la France, il conclut qu'il serait injuste, inopportun et fâcheux pour le prestige de notre pays de tarir par des mesures vexatoires le recrutement des Congrégations françaises et de rendre désormais impossible leur œuvre de propagande française à l'étranger.

Brochures déjà parues dans la même série : I. *Etre Socialiste, aujourd'hui, qu'est-ce que ça veut dire ?* par P. Croizier. — II. *Etre Socialiste, où ça mène-t-il ?* par P. Croizier. — III. *Les Socialistes et la Propriété paysanne,* par M. Boucher. — IV. *Sous l'Uniforme,* par Miles.

Vocabulaire latin. *Familles et groupements de mots,* par L. Clédat. — In-8 de VIII-270 p., cartonné 10 f. — Paris, Colin.

M. Clédat, jadis doyen de la Faculté des Lettres de Lyon, est, depuis près d'un demi-siècle, une autorité incontestée pour l'étude des langues romanes, et, de plus, un de nos bons maîtres chrétiens de l'enseignement public. Son nouveau livre a été conçu en conformité avec le programme Léon Bérard. L. Bérard n'est plus ministre, et son programme subit une éclipse, mais qui ne sera que temporaire. En tous cas, à l'élite qui voudra toujours savoir le latin, le *Vocabulaire* Clédat rendra le plus éminent des services : il apprendra d'abord à se passer très souvent du Dictionnaire, et surtout à se servir du Dictionnaire, quand il sera nécessaire d'y avoir recours, à l'utiliser intelligemment, à découvrir sûrement l'acception spéciale, dans tel texte latin, d'un mot dont on saura le sens étymologique, au lieu d'ouvrir sans réflexion le Dictionnaire et d'y piquer des sens à l'aveuglette. Nos confrères de l'enseignement ont tous entre les mains le *Dict. étymologique latin* de Bréal et Bailly, vieux de quarante ans déjà, qui a rendu d'incomparables services, qui est très savant, mais qui s'adresse surtout au maître. Le *Vocabulaire* Clédat sera un trésor aux mains des élèves, à partir déjà de la Quatrième, et leur permettra de réaliser une énorme économie de temps dans l'acquisition d'une toute nouvelle intelligence du latin. — En tête, une bonne Introduction sur les suffixes et préfixes, puis douze chapitres préliminaires où sont mis en évidence un certain nombre de familles et de groupes particulièrement importants *(esse, habere,* verbes en-*cere,* en-*gere,* en-*scere,* etc., *dare* et ses composés, *stare, ire, capere,* etc), puis le reste des familles classées par ordre alphabétique. Un lexique final permet de retrouver tout de suite un mot donné, que ce soit un mot racine, un dérivé ou un composé.

VÉRITABLES DRAGÉES DE
FER RABUTEAU
le plus actif, le plus assimilable, le mieux toléré des ferrugineux.
SOUVERAIN DANS L'ANÉMIE
EXIGEZ LES VÉRITABLES DRAGÉES DE FER RABUTEAU
COMAR et Cie, PARIS. — R. C. Seine : 78.026.

LIVRES TOUS, quels qu'ils soient, expédiés rapidement aux Lecteurs de l'*Ami du Clergé* par

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

—— 18, rue Mabillon, 18, **PARIS-6** ——

Payement après réception de notre envoi

Demander Catalogue mensuel des nouveautés.

Pour VIN DE MESSE

s'adresser en toute confiance à :

M. le chanoine JOUBERT, propriétaire-récoltant

à LA ROCHE-CHÉNEDÉ. Charcé, par Brissac (M.-et-L.). Timbre pour réponse

EMPRUNT FRANÇAIS 5 % 1924

Bons Décennaux Remboursables à 150 %

Il est procédé du 12 Novembre au 10 Décembre à l'émission de **Bons du TRÉSOR FRANÇAIS**, 5 % au pair, jouissance 25 Octobre 1924, sous forme de coupures de 500 fr., de 1.000 fr., de 10.000 fr. et de 100.000 fr.

Le prix de remboursement est fixé à 150 %, c'est-à-dire à 750 fr. pour les Bons de 500 fr., à 1.500 fr. pour les Bons de 1.000 fr., à 15 000 fr. pour les Bons de 10.000 fr., à 150.000 fr. pour les Bons de 100.000 fr.

Chaque tranche de 500 Millions sera amortissable par tirage comme suit :

20.000	**titres**	**remboursables**	**la 6e année**
30.000	»	»	**la 7e** »
40.000	»	»	**la 8e** »
50.000	»	»	**la 9e** »
	et le solde	»	**la 10e** »

Ces **BONS** sont exempts d'impôt. La prime de remboursement n'est pas soumise à l'impôt général sur le revenu.

ON SOUSCRIT PARTOUT

Guérison des Maladies de l'Estomac

LE GASTRO

Les fonctions de l'estomac, ses sécrétions, sa contractilité, dépendent essentiellement de son innervation et pour être effectivement curative, la médication doit s'adresser surtout à sa sensibilité.

Basé sur ce principe, le **Gastro** exerce une action sédative sur les extrémités nerveuses de la muqueuse stomacale : il supprime les excitations anormales, calme les douleurs et modère les sécrétions qu'il régularise ; il neutralise l'excès d'acide, rend à l'organe sa tonicité et rétablit son évacuation normale.

C'est pourquoi le **Gastro** réussit dans les cas où toutes les médications habituelles ont échoué.

ATTESTATIONS :

« M...

« Tous les matins j'avais des brûlures au creux de l'estomac qui me faisaient beaucoup souffrir. Un ami m'a remis quelques petits paquets de votre poudre **GASTRO** ; l'effet en a été surprenant ; cela m'a calmé tout de suite, aussi je vous prie de m'en envoyer une boîte au plus tôt. »

PAUL COL...., Voyageur de la Maison C. R. (Dijon).

« M...

« ... Après les repas j'étais lourd, le ventre ballonné, cela me fatiguait beaucoup, et provoquait parfois des étouffements, j'ai pris de votre **GASTRO** et tout cela a disparu, aussi je fais de la propagande autour de moi et vous adresse des clients... »

E. MOL..., Epicier à R., (Bouches-du-Rhône).

LABORATOIRE DU SUD-EST - NICE - R. C. Nice 11.378

Une boîte : 11 fr. 50 ; par poste : 13 fr. 25 ; contre remboursement : 13 fr 75. Les 6 boîtes (cure cte) : 72 fr. net.

Il est consenti une remise de 20 0/0 à MM. les Membres du Clergé

La P. H. polycop. garanti, tire en couleurs toute écriture, dessins, musique, etc., tous formats, nouv. prix dep. 34 fr. Curé Teloché (Sarthe). R. C. Le Mans 339

R. C. Roubaix 12.770

ASTHME

Bronchite Chronique

EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS

Guérison par POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE

CH. ESCOUFLAIRE, Agent Général à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS.

GRIPPE

TOUX

CATARRHES

GOUTTES LIVONIENNES

TROUETTE-PERRET

Prix du Flacon : 6 francs R. C. (Seine) 54002

MALADES DÉSESPÉRÉS

reprenez courage !...

La Merveilleuse Méthode entièrement végétale qu'un prêtre a découverte, vous **GUÉRIRA SUREMENT.**

(Très Nombreuses Attestations.)

Les 20 Cures de l'Abbé HAMON

le Diabète, l'Albumine, les Bronches, (Toux, Bronchites, Asthmes, etc.), les Rhumatismes, les Maux d'Estomac, (Crampes, aigreurs, mauvaises digestions, lourdeurs, etc.), les Maladies des Nerfs, du Cœur, (Palpitations, etc.), des Reins, du Foie, des Voies urinaires, de la Peau, du Sang, les Ulcères variqueux, **Ulcères de l'Estomac, la Constipation,** etc., etc.

RIEN QUE DES PLANTES

« C'est la grande médication que le Créateur a mise à notre portée, ne cherchons pas ailleurs. Dieu a placé dans la nature tout ce qu'il faut pour nous nourrir, nous vêtir, nous GUERIR. »

MONSEIGNEUR KNEIP.

Ecr. Laboratoires Botaniques, Dép' 20

89, Boul. Sébastopol, Paris (2e) *Métro : Réaumur*

Il vous sera envoyé GRATIS et FRANCO par retour la Méthode convaincante, explicative et complète.

Bons de la Défense Nationale

Exonérés de l'impôt général sur le revenu et de tous autres impôts.

Bons à un an.	5 %
Bons à 6 mois . . .	4,50 %
Bons à 3 mois	4 %
Bons à 1 mois	3 %
Intérêts payés d'avance	

ON SOUSCRIT PARTOUT